

République démocratique du Congo : Rapport de mise en œuvre de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

Ce Rapport de mise en œuvre de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de la République démocratique du Congo a été préparé par les autorités congolaises à titre de document de référence aux fins des consultations périodiques du Fonds monétaire international avec le pays membre. Il repose sur les informations disponibles à sa date d'achèvement, le 16 juin 2010. Les vues exprimées dans ce document sont celles du pays membre et ne reflètent pas nécessairement les vues du Fonds monétaire international ni celles de son Conseil d'administration.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents du FMI autorise la suppression d'informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



République Démocratique du Congo



*Commission Interministérielle chargée de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte
Contre la Pauvreté
« CI-SNLCP »*

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE
DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA
PAUVRETE**

Avril 2010

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	4
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION GENERALE	13
CONTEXTE DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSCRP FINAL	14
METHODOLOGIE DE REDACTION DU RAPPORT DE PROGRES	15
CANEVAS DU RAPPORT.....	16
CHAPITRE 1. ANALYSE DES PERFORMANCES MACROECONOMIQUES ET DES DEPENSES	17
1.1. DEVELOPPEMENTS RECENTS DE L'ECONOMIE CONGOLAISE	17
1.1.1. <i>Activité économique et prix</i>	17
1.1.2. <i>Secteur public</i>	17
1.1.3. <i>Secteur extérieur</i>	18
1.1.4. <i>Secteur monétaire</i>	18
1.1.5. <i>Situation économique à fin mars 2010</i>	18
1.2. ANALYSE DES DEPENSES	20
1.2.1. <i>Analyse globale des dépenses du budget par nature</i>	20
1.2.2. <i>Evolution des dépenses publiques par rapport aux priorités du DSCRP</i>	22
1.3. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES A MOYEN TERME	24
CHAPITRE 2. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	25
INTRODUCTION	25
2.1. PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX PAR LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS.....	25
2.1.1. <i>Gouvernance judiciaire et sécuritaire</i>	25
2.1.2. <i>Gouvernance politique et administrative</i>	27
2.1.3. <i>Gouvernance économique</i>	28
2.2. POLITIQUES D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE	32
2.2.1. <i>Agriculture et développement rural</i>	32
2.2.2. <i>Forêt et environnement</i>	33
2.2.3. <i>Mines et Hydrocarbures</i>	34
2.2.4. <i>Energie</i>	35
2.2.5. <i>Infrastructures de transport</i>	35
2.2.6. <i>Industrie</i>	37
2.2.7. <i>Commerce</i>	37
2.3. ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET REDUCTION DE LA VULNERABILITE	37
2.3.1. <i>Éducation</i>	37
2.3.2. <i>Santé</i>	38
2.3.3. <i>Eau et assainissement</i>	39
2.3.4. <i>Protection sociale</i>	39
2.4. LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA (UN DES PILIERS DE LA SCRP).....	40
2.4.1. <i>Prévention et stabilisation de la transmission du VIH et des IST</i>	40
2.4.2. <i>Accélération du traitement et amélioration de la qualité de vie des PVVIH-Sida</i>	41
2.4.3. <i>Atténuation de l'impact socio-économique du VIH/Sida sur la Communauté</i>	42
2.4.4. <i>Renforcement de la capacité de coordination et de suivi-évaluation à tous les Niveaux</i>	42
2.5. APPUI A LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE	42
2.6. RENFORCEMENT DES CAPACITES	42
CHAPITRE 3. SUIVI ET EVALUATION	43
3.1. CADRE INSTITUTIONNEL.....	43
3.2. OUTILS DE SUIVI-EVALUATION	43
CONCLUSION GENERALE	45

CONSIDERATIONS FINALES	45
RECOMMANDATIONS	46
ANNEXES.....	48

SIGLES ET ACRONYMES

AEP	: Alimentation en Eau Potable
AMANI	: Programme de Pacification, de Stabilisation et de Reconstruction du Nord et Sud-Kivu
ARV	: Anti Rétroviraux
ASNIC	: Appui au Système de Santé du Niveau Intermédiaire et Central
ASNIP	: Appui au Système de Santé du Niveau Intermédiaire et Périphérique
ASYCUDA	: Automated System for Customs Data (SYDONIA+++)
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCA	: Banque de Crédit Agricole
BCC	: Banque Centrale du Congo
BIT	: Bureau International du Travail
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CAF	: Country Assistance Framework (Cadre d'Assistance-Pays)
CAMI	: Cadastre minier
CARG	: Conseil Agricole et Rural de Gestion
CCC	: Communication pour les Changements des Comportements
CDF (FC)	: Congolese Democratic Fracs (Fracs Congolais)
CDMT	: Cadre de Dépenses en Moyen Terme
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEEC	: Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses
CIPOR	: Cimenterie de la Province Orientale
CNDP	: Congrès National pour la Défense du Peuple
CNUCED	: Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
CSMOD	: Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
CSR	: Comité de Suivi de la Réforme de la Police
CTB	: Coopération Technique Belge
CTR	: Comité de Suivi des Réformes
DDR	: Démobilisation, Désarmement et Réinsertion
DEP	: Direction d'Etudes et de Planification
DEVINFO	: Système de base de données utilisé pour la compilation et la diffusion de données sur le développement humain.
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGE	: Direction de Grandes Entreprises
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation
DPSB	: Direction de Planification et de Suivi Budgétaire
DPSI	: Document des Politiques et Stratégies Industrielles
DSCR	: Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la pauvreté
DSRP-I	: Document Intérimaire de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC	: Diphtérie, Tétanos et Coqueluche
DTS	: Droits de tirages spéciaux
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
ESB	: Etats de suivis budgétaires
ESU	: Enseignement Supérieur et Universitaire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARDC	: Forces Armées de la RDC
FDLR	: Forces démocratiques de libération du Rwanda
FED 9	: 9e Fonds Européen de Développement
FINEAD	: Fichier National des Entités Administratives Décentralisées
FMI	: Fonds Monétaire International
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
FRPC	: Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GAVI Alliance	: Global Alliance for Vaccines and Immunization
GECAMINES	: Générales de Carrières et des Mines
GMRRR	: Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la PNC
GTZ	: Coopération Technique Allemande
IADM	: Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
IBTP	: Institut des Bâtiments et Travaux Publics

ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IGT	: Inspection Générale du Travail
IMC	: Indice de Masse Corporelle
INERA	: Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques
INS	: Institut National de Statistique
IO	: Infections opportunistes
IPC	: Indice des prix à la consommation
I-PPTE	: Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
IRA	: Infections Respiratoires Aigües
IST	: Infections sexuellement transmissibles
JICA	: Japan International Cooperation Agency
LRA	: Lord's Resistance Army (Armée de Résistance du Seigneur)
MAP	: Multisectorial Aids Project
MAPE	: Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
Mds	: Milliards
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey
MONUC	: Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo
NBK	: Nouvelle Banque de Kinshasa
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OFIDA	: Office des Douanes et Accises
OGEDEP	: Office de gestion de la dette Publique
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OKIMO	: Office d'Or de Kilo Moto
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONATRA	: Office National de Transport
ONEM	: Office National pour l'Emploi
ONG	: Organisation non-Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAG	: Projet d'Appui à la Gouvernance
PAIDECO	: Programme d'appui aux initiatives de la dynamique communautaire
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PARECO	: Patriotes Résistants Congolais
PARSAR	: Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural
PASU	: Projet d'Action Sociale d'Urgence
PEASU	: Projet Eau et Assainissement en milieu Semi-Urbain
PEG	: Programme Elargi du Gouvernement
PEV	: Programme élargi de vaccination
PGAI	: Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIEGMA	: Programme d'Informatisation Efficace pour une Meilleure Gestion du Marché de l'emploi
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMEA	: Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat
PMEDE	: Projet de Développement des Marchés d'Electricité pour la consommation Domestique et Exportations
PMURIS	: Projet Multisectoriel d'Urgence de la Reconstruction des Infrastructures Socioéconomiques
PMURR	: Programme Multisectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et de Reconstruction
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNFOCO	: Projet National Forêt et Conservation de la Nature
PNMLS	: Programme National Multisectoriel de Lutte contre la Pauvreté
PNSA	: Programme National de Santé des Adolescents
PNSR	: Programme National de la Santé de la Reproduction
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNURC	: Programme National d'Urgence de renforcement des capacités
PPE	: Prophylaxie Post-Exposition
PRAPE	: Programme de Relance du secteur Agricole dans la Province de l'Equateur
PRAPO	: Programme de Relance du secteur Agricole dans la Province Orientale
PRC	: Programme Relais de Consolidation
PRCG	: Projet de Renforcement des Capacités en Gouvernance
PRESAR	: Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural dans la Province du Katanga, du Kasai Oriental et du Kasai Occidental

PRODAP	: Projet d'appui au Programme d'Aménagement du lac Tanganyika
PROMINES	: Promotion des Mines
PRONAREC	: Programme National de Renforcement des Capacités
PSRFP	: Plan Stratégique de la Réforme des Finances Publiques
PSSF	: Programmes Suivis par les Services du FMI
PTF	: Partenaires Technique et Financier
PTME	: Prévention de la transmission mère – enfant
PVVIH	: Personnes vivant avec le VIH
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs du Bien-être
RAAAP	: Enquête Rapide sur la Situation des OEV
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD	: Réduire les Emissions dues au Déboisement et à la Dégradation
REGIDESO	: Régie de Distribution des Eaux
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RPP	: Rapport de Proposition de Préparation du pays à la REDD
RVA	: Régie des voies aériennes
S&E	: Suivi-évaluation
SADC	: Communauté de Développement d'Afrique Australe
SAESSCAM	: Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining)
SAPMP	: Projet du Marché d'Electricité en Afrique Australe
SCN 68	: Système des comptabilités nationales (nomenclatures 1968)
SCRP	: Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
SECOPE	: Service de Contrôle et de Paie des Enseignants
SENAREC	: Secrétariat National de Renforcement des Capacités
SENASEM	: Service National des Semences
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIE	: Système d'Informations Energétiques
SNCC	: Société nationale des chemins de fer congolais
SNEL	: Société nationale d'électricité
SYGADE	: Système de gestion et d'analyse de l'aide
TC	: Taux de change
UNAIDS	: United Nations Programme on HIV/AIDS
UNGASS	: United Nations General Assembly Twenty-sixth Special Session
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'enfance
US\$ et USD	: Dollar américain
USAID	: United States Agency for International Development
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine

RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo publie le rapport de la mise en œuvre de son Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) sur l'année 2009, dans le cadre de l'accomplissement des déclencheurs de l'atteinte du Point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. La RDC vise à bénéficier de ses créanciers des annulations substantielles du stock de sa dette extérieure non seulement au titre de cette initiative, mais aussi de la Nouvelle Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM).

Il convient de rappeler que le DSCR a été élaboré en deux étapes. La première étape a consisté à mettre en place un document intérimaire de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) en raison des difficultés d'ordre pratique, liées notamment à la faiblesse de l'outil statistique à l'affaiblissement des capacités humaines et institutionnelles dans la formulation des politiques de développement, conséquence prolongée de plusieurs années d'instabilité politique, économique et sociale. Grâce au succès obtenu après une année de mise en œuvre du DSRP-I et six mois d'exécution du Programme soutenu par la FRPC (volet très important du DSRP-I), la RDC a accédé au Point de Décision de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés en juillet 2003 et a bénéficié des allègements d'environ 90% du service de la dette de l'Etat, destinés à financer les dépenses de lutte contre la pauvreté.

La deuxième étape a été celle de la formulation de la version finale de la Stratégie de réduction de la pauvreté (devenue dans l'entretemps Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, DSCR) suivant une approche participative. La version finale du DSCR de première génération (ou DSCR 1) a été d'abord adoptée par le Gouvernement de transition en juillet 2006, puis endossée par le Gouvernement issu des élections libres et démocratiques en mars 2007. Les Conseils d'Administration de la Banque mondiale et du FMI l'ont approuvé en mars et en avril 2007. Suite aux difficultés d'ordre pratique, le plan d'action de la mise en œuvre du DSCR1 a été finalisé en juillet 2007.

Il est important de souligner que la mise en œuvre effective du DSCR à partir de juillet 2007 s'est déroulé dans **un contexte extrêmement difficile**, caractérisé par (i) l'état de délabrement avancé des infrastructures économiques et sociales, véritable obstacle à la croissance et au développement du secteur privé, (ii) les incertitudes liées à la préparation et la tenue des premières élections véritablement libres et démocratiques dans un climat de vives tensions, (iii) la reprise des hostilités à l'Est du pays aux conséquences humanitaires graves, (iv) les crises alimentaire et énergétique à l'échelle mondiale, (v) la crise financière internationale (la plus grave depuis la Grande Dépression de 1929), (vi) la chute drastique des cours des produits de base entraînant une contraction des recettes publiques, (vii) l'absence des appuis budgétaires depuis la suspension du Programme FRPC en 2006 et (viii) la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles, particulièrement dans le domaine de la statistique, de la formulation des politiques, et du suivi-évaluation de leur application.

Tous ces facteurs ont influé négativement sur la conduite des politiques macroéconomiques et des politiques sectorielles.

Concernant les politiques macroéconomiques, elles ont été conduites dans le cadre d'un programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit conclu formellement en décembre 2009, mais qui était déjà en cours depuis juillet 2009. Les résultats enregistrés ont été globalement satisfaisants. En effet, la croissance économique s'est établie à 2,8 % contre un objectif de 2,7%. Ce niveau résulte de la reprise de l'activité dans les secteurs miniers à partir du troisième trimestre, avec des effets d'entraînement sur le secteur tertiaire. L'inflation a atteint

53,4%, correspondant à une moyenne annuelle de 46,1%, contre une cible de 48,7%. Le dollar américain s'est échangé à 902,7 Francs congolais à l'indicatif, représentant une dépréciation de 29,2% par rapport à la même période de 2008.

Les performances ainsi observées ont été le fait des politiques budgétaire et monétaires rigoureuses conduites en 2009 et qui ont été poursuivies au premier trimestre de 2010. L'inflation en glissement a baissé d'environ 47,6 % en février 2010 à 34,3 % en mars. En termes annualisés, elle s'est située à 19,6 % en mars contre de 50,9 % en février et un objectif annuel de 15 %.

Concernant particulièrement la gestion des dépenses publiques par pilier du DSCR, l'analyse montre l'importance de l'axe stratégique «Promotion de la bonne gouvernance et de la paix». La part de ce pilier est évaluée à environ 60% des dépenses primaires en 2009. Il est suivi par le pilier 3 relatif à la « promotion de l'accès aux services sociaux de base », dont la part dans les dépenses primaires a légèrement baissé de 24,9% en 2008 à 23,6% en 2009. Par ailleurs, le pilier 2 lié à l'«appui aux secteurs porteurs de croissance», a connu une évolution à la hausse de 16,2% en 2008 à 16,5% en 2009.

Le Gouvernement est conscient qu'une croissance soutenue et durable dans un environnement macroéconomique stable est nécessaire pour réduire la pauvreté. Les objectifs macroéconomiques à moyen terme demeurent conformes à ceux convenus dans le cadre du récent accord FRPC. Sur le plan quantitatif, ces objectifs se traduisent par (i) une réduction de l'inflation en glissement à 9% d'ici la fin de l'année 2012; (ii) augmenter le niveau des réserves internationales à 10 semaines d'importations non liées à l'aide d'ici à fin 2012; et (iii) l'atteinte d'un taux de croissance réelle du PIB d'environ 6 % l'an. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend accélérer son programme des réformes.

Au sujet des politiques sectorielles, le bilan des actions mises en œuvre est très encourageant. **Au plan sécuritaire**, des opérations ont été menées pour rétablir la paix et l'autorité de l'État dans les provinces de l'Est et de l'Ouest du pays (acte d'engagement de Goma, programme AMANI, opération mixte Umoja Wetu avec le Rwanda, Kimia I et II, Amani Leo, brassage, désarmement, démobilisation et l'intégration des ex-combattants). **Dans le domaine de la Justice**, il y a lieu de noter les progrès réalisés concernant notamment la révision du cadre organique du ministère, l'élaboration de la loi sur la Cour constitutionnelle qui est en attente d'adoption au Parlement, la construction en cours du nouveau Palais de Justice, la réhabilitation des tribunaux, parquets et établissements carcéraux à Kinshasa et en province etc.

Les travaux de la réforme de la Police ont été poursuivis dans le cadre du Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la PNC, avec comme résultats préliminaires à ce jour (i) l'élaboration d'un avant-projet de loi organique déposé au Parlement, la mise sur pied d'un Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSR), la construction et l'équipement d'un bâtiment de directions des finances, budget, informatique et ressources humaines et la collecte des données sur l'effectif des policiers.

La réforme de la Fonction publique n'a pas connu d'avancées significatives en 2009. Toutefois, un vaste mouvement de mise à la retraite a permis de remercier 3.741 fonctionnaires et agents de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. **Des progrès mitigés sont à signaler dans le processus de décentralisation** où une démarche progressive a été finalement adoptée en ce qui concerne l'application du principe de rétrocession aux provinces de 40% des recettes à caractère national et des compétences. Le transfert des compétences se limite actuellement au fonctionnement des assemblées et des gouvernements provinciaux. Il

est appuyé par un programme de renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Le projet de loi organique sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante et le projet à l'annexe de la loi électorale relative à la répartition des sièges ont été adoptés.

Au sujet de la promotion de la gouvernance économique, le Gouvernement a poursuivi son programme de modernisation du système de gestion des finances publiques et des administrations financières (implantation des CDI en provinces, transformation de l'entreprise publique OFIDA en un établissement public, création d'une unité au sein de la DGI chargée des impôts des secteurs stratégiques, comme les mines et les télécommunication) ainsi que du cadre légal et réglementaire (projet de loi des finances publiques, projet du Code des douanes, adoption du Code des marchés publics). La chaîne de la dépense a été étendue à toutes les dépenses, y compris les dépenses urgentes, en vue de garantir la transparence et la traçabilité des opérations financières de l'Etat. En mars 2010, un plan stratégique de réforme des finances publiques (PSRFP) a été adopté par le Gouvernement.

Concernant la gestion de la dette publique, le rôle centralisateur de la Direction Générale de la Dette Publique a été confirmé par un texte réglementaire du Premier Ministre et un système informatisé de gestion de la dette a été installé.

Autres actions importantes. Un nouveau cadre réglementaire (Système Statistique National) régit la production et l'utilisation des statistiques en RDC depuis février 2010. Les lois sur la transformation des entreprises publiques et le désengagement de l'Etat des entreprises à caractère industriel ont été mises en application. L'amélioration du climat des affaires, dans le but de relever la position de la RDC dans le classement du Doing Business, a été au centre de la ratification du Traité de l'OHADA on note aussi la création du Centre d'arbitrage et du Centre National de Conciliation et de Médiation en matériels informatiques et mobiliers. Les mesures d'assouplissement de création des entreprises ont été mises sur pied. Une cellule de renseignements financiers et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été créée et est opérationnelle depuis octobre 2009.

Dans le but d'améliorer l'information sur **la situation de l'emploi** en RDC, un système d'enregistrement des demandeurs d'emploi et un Programme d'Informatisation Efficace pour une meilleure Gestion du Marché de l'emploi, PIEGMA ont été mis en place en février 2010.

Les politiques d'appui à la croissance économique ont concerné essentiellement l'Agriculture et le développement rural, la Forêt et l'environnement, les mines et les hydrocarbures, l'énergie et les infrastructures de transport. Le Gouvernement a adopté la stratégie harmonisée du secteur agricole et du développement rural. Il a finalisé l'essentiel des textes d'application du Code forestier en 2009, soit une trentaine sur 42. Le premier rapport sur l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) pour l'exercice 2007 a été produit en 2009 et attend sa validation par un consultant indépendant. Concernant la production de l'électricité, un programme d'investissements a permis de finaliser entre autres les actions suivantes, à savoir : (i) la réhabilitation du Groupe 3 de la centrale d'Inga 2, (ii) la fourniture d'une roue-turbine Francis pour Inga 2B, (iii) la réalisation de l'étude de réhabilitation de la centrale de Zongo, (iv) l'installation d'un hydro-générateur flottant de 500 KVA à Kananga, (v) l'électrification de la ville de Kindu etc.

Au sujet **des Infrastructures de transport**, 22.900,60 km des routes ont été réalisés sur 20.352,05 km ciblés, soit 113%. Les principales actions ont concerné la modernisation, la

réhabilitation, la réouverture des routes en terre et des pistes rurales, et l'entretien à large échelle de ces infrastructures.

L'accès aux services sociaux de base a connu des avancées sensibles. Les actions du Gouvernement dans le secteur de l'Éducation ont eu pour résultat de porter le Taux brut de scolarisation dans le primaire de 64,1% en 2006 à 84,3% en 2008, contre un taux de 80% projeté en 2005. Les défis à relever restent énormes au regard de l'objectif de la gratuité totale et effective de l'enseignement primaire et l'atteinte des OMD. Dans le secteur de la Santé, en sus des actions normatives, plusieurs actions de lutte contre les maladies ont été réalisées dans le pays (la campagne de vaccination pour l'élimination de la poliomyélite et de distribution de vitamines A, campagne de distribution des moustiquaires imprégnées, vaccination de deux millions d'enfants de moins d'un an avec l'appui financier de GAVI-Vaccination et de l'UNICEF). Quelques actions menées ont conduit à l'amélioration du quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans passant de 172 ‰ à 148 ‰ ensuite, à la stabilisation de la mortalité néonatale autour de 38 ‰, à l'augmentation de la couverture vaccinale au BCG. En ce qui concerne l'alimentation en eau potable en milieu urbain et en milieu rural, il convient de signaler l'augmentation à environ 27% du taux de l'accès à l'eau potable grâce notamment à la réhabilitation des points de captage de l'usine d'eau de Lukaya, de N'djili, à la construction du deuxième module de l'usine de captage d'eau de Boma.

En ce qui concerne particulièrement la Lutte contre le VIH/Sida, la stratégie appliquée a été axée sur la prévention et la stabilisation de la transmission du VIH et des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), l'accélération du traitement et l'amélioration de la qualité de vie des Personnes Vivant avec le VIH-Sida, l'atténuation de l'impact socio-économique du VIH/Sida sur la communauté ainsi que le renforcement de la capacité de coordination et de suivi-évaluation à tous les niveaux.

Au chapitre des arrangements institutionnels de mise en œuvre et de suivi-évaluation, le Gouvernement reconnaît que le pilotage stratégique n'a pas bien fonctionné tant au niveau central que provincial. Par contre, les activités des structures sectorielles de mise en œuvre et de suivi-évaluation se sont bien déroulées avec l'appui des PTF. Toutefois, à partir de mi-2009, le Gouvernement a tenu des réunions hebdomadaires pour suivre l'état d'avancement des déclencheurs du Point d'achèvement de l'I-PPTE. Ce qui a favorisé un début d'appropriation.

Pour assurer le suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, les indicateurs appropriés ont été déterminés dans les secteurs jugés prioritaires dans le DSCR de première génération (Éducation, Santé (y compris le VIH/Sida), Agriculture et développement rural, Infrastructures de transport et Eau et assainissement).

En conclusion de ce qui précède, le Gouvernement congolais se félicite d'avoir engagé, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, un effort de systématisation de sa démarche de planification du développement à moyen terme et de l'avoir mené avec obstination dans un environnement interne et externe très hostile. Les résultats enregistrés sont moins importants que l'adhésion définitive à une vision qui marque une nette rupture avec des pratiques de pilotage à vue qui ont caractérisé des années de mauvaise gouvernance.

Les résultats du DSCR de première génération auraient été meilleurs n'eussent été les contraintes auxquelles il a fait face tout au long de la période de sa mise en application. Il s'agit essentiellement de :

- La faiblesse des ressources internes pour le financement de la SCR de première génération liée à un niveau de

mobilisation des recettes publiques encore bas, malgré son rythme de progression assez élevé. Cette situation a été aggravée par le tarissement des appuis budgétaires à la suite de la suspension du Programme soutenu par la FRPC, provoquant notamment le ralentissement du programme des réformes;

- La déconnexion du PAP, instrument d'opérationnalisation de la SCRP, au Budget national, rendant ainsi impossible son exécution par la Chaîne de la dépense. L'absence de cohésion entre la Direction de la Préparation et Suivi du Budget, la Direction de la Planification et les ministères sectoriels est à la base de cette situation ;
- L'insuffisance de la communication entre les Institutions de Bretton Woods, initiateur de l'approche de planification par le DSRP, et le Gouvernement sur un instrument qui était à sa première expérimentation dans un pays sortant de conflit. Cette situation n'a pas favorisé ni la compréhension de cette approche, ni son appropriation ;
- La lourdeur des procédures administratives aussi bien des PTF que du Gouvernement congolais dans l'exécution des projets, affectant ainsi dans la plupart des cas les évaluations des coûts de ces derniers ;
- Les incertitudes sociales et politiques soulevées par les tensions des élections de 2006, exacerbées par le climat d'insécurité à l'Est du pays. Les répercussions se sont portées sur la gestion des finances publiques et ont conduit à l'instabilité du cadre macroéconomique ;
- Les crises alimentaires et financières internationales, la chute consécutive des cours des produits de base qui ont eu des effets néfastes sur l'activité économique, la gestion des finances publiques et de la monnaie.

Malgré les contraintes relevées ci-dessus, la mise en œuvre de la SCRP a conduit aux résultats encourageants résumés ci-après :

- les indicateurs des secteurs sociaux (santé, VIH/Sida, Education, Eau et Assainissement) se sont améliorés. La plus grande performance est observée dans le secteur de l'éducation où les différents indicateurs se trouvent au même niveau que ceux de l'Afrique Sub-saharienne.
- les programmes macroéconomiques mis en œuvre pendant la période sous revue ont permis de rétablir la stabilité macroéconomique telle qu'attestée par la conclusion du programme avec le FMI, la Facilité de Crédit Elargie en décembre 2009. Toutefois, les performances mitigées observées au niveau des politiques budgétaire et monétaire auraient pu être consolidées si le programme de réformes n'avait pas ralenti; ce qui aurait permis aux politiques macroéconomiques d'influer significativement sur la réduction de la pauvreté.
- les programmes, projets et actions sectoriels d'urgence réalisés dans les domaines de la planification, de la sécurisation, des infrastructures de transport, de la santé, de l'éducation, de l'eau, ont permis de rétablir la paix et la sécurité et d'améliorer tant soit peu les conditions de vie socio-économique de la population congolaise. Ils ont eu un impact réel sur la réduction de la pauvreté, principalement en termes d'amélioration d'infrastructures économiques et sociales, ainsi que d'accès aux services sociaux de base. Le bilan des actions ainsi renseigné ne porte que sur l'exécution de près de la moitié des actions prévues.

- le Gouvernement reconnaît que le pilotage stratégique de la SCRP n'a pas été à la hauteur des enjeux de celle-ci. Il note, cependant, que les rencontres hebdomadaires organisées à partir du second semestre de 2009 pour suivre l'état d'avancement des déclencheurs du Point d'achèvement de l'I-PPTE augurent d'une ère nouvelle en matière d'appropriation des programmes du Gouvernement. A ce sujet, il compte intensifier et rationaliser ses efforts dans le cadre du DSCR2.

Recommandations

Les recommandations s'inspirent des leçons tirées de la mise en œuvre du DSCR de première génération. Elles donnent un éclairage sur les options qui pourraient se dégager des consultations participatives pour la formulation du DSCR 2. Ce sont donc des défis de demain qui s'articulent autour de certains piliers du DSCR 1ci-après :

- a) La consolidation de la paix et de la sécurité par la poursuite des actions engagées pour parachever la pacification du territoire national et sortir définitivement de la crise humanitaire et par l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité ;
- b) Le relèvement de la capacité de l'Etat à livrer les services sociaux de qualité en créant un consensus sur le rôle de l'Etat et la nécessité de recentrer davantage ce rôle vers les missions régaliennes et d'amener les administrations centrales et provinciales à s'adapter ;
- c) La promotion de la gouvernance administrative et économique par la poursuite du processus de décentralisation en l'ajustant aux moyens, en établissant un pacte de redevabilité entre les responsables et les administrés, en poursuivant les réformes des finances, des entreprises publiques et s'engageant véritablement dans les mécanismes de transparence dans la gestion des ressources naturelles (ITIE++) ;
- d) Le renforcement des conditions d'une croissance durable à travers notamment l'amélioration du climat des affaires et la mise en place de la feuille de route pour hisser le pays à une meilleure position au classement du « Doing Business », l'intensification de l'appui aux secteurs porteurs de croissance et des travaux d'infrastructures routières, énergétiques et des transports, la mise en place d'une politique commerciale agressive ;
- e) La prise au sérieux des effets du changement climatique et de la gestion des questions qui touchent à la conservation de la nature ;
- f) La mobilisation du secteur privé (à travers notamment le Partenariat-Public-Privé) pour adresser les problèmes de financement des programmes de développement.

Concernant particulièrement la question importante du suivi-évaluation, le Gouvernement devra faire face à six défis majeurs : (i) la révision et la formalisation du cadre de suivi-évaluation ; (ii) la sécurisation de la production des données statistiques ; (iii) le renouvellement du cadre de programmation opérationnelle et budgétaire ; (iv) la mise en place des outils de reporting ; (v) le développement d'un cadre minimal pour l'évaluation des politiques publiques ; (vi) l'amélioration de la participation et de la communication.

INTRODUCTION GENERALE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo publie le deuxième rapport de la mise en œuvre de son Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) sur l'année 2009 et annonce les perspectives pour 2010. Il s'acquiesce ainsi d'un double engagement pris lors de l'adoption du DSCR : le premier est d'élaborer annuellement un rapport pour rendre compte de l'état d'avancement de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCR) par rapport aux objectifs de la Stratégie et par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). C'est dans ce cadre qu'un rapport d'avancement à mi-parcours de la mise en œuvre du DSCR (pour la période d'avril 2007 à décembre 2008) a été produit à la fin de l'année 2008 ; le second engagement est d'accomplir, à travers le rapport de progrès, un des déclencheurs de l'atteinte du Point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE).

La RDC est déterminée à accomplir tous les déclencheurs du Point d'achèvement de l'Initiative PPTE en vue de bénéficier de ses créanciers des annulations substantielles du stock de sa dette extérieure non seulement au titre de cette initiative, mais aussi de la Nouvelle Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM).

En raison de son caractère participatif, le DSCR est le cadre de référence pour la formulation des politiques et des programmes de développement économique et social du pays. Il contient la vision et les objectifs clairement définis, harmonisés et partagés qui sous-tendent l'élaboration de ces politiques et programmes. Il fixe le cadre de coordination des efforts du Gouvernement et de ses partenaires sociaux et extérieurs, aussi bien dans la mise en œuvre des axes de la stratégie que dans la mobilisation des ressources pour le financement de cette dernière. C'est ainsi que le Gouvernement issu des élections a mis en place son programme de mandature et son contrat de gouvernance (2007-11) en le reposant sur les piliers stratégiques du DSCR et l'a fait adopter par le Parlement en mars 2007.

Il convient de rappeler que le DSCR a été élaboré en deux étapes, ne pouvant pas l'être en moins d'une année en raison des difficultés d'ordre pratique, liées notamment à la faiblesse de l'outil statistique et l'affaiblissement des capacités humaines et institutionnelles dans la formulation des politiques de développement, conséquence prolongée de plusieurs années d'instabilité politique, économique et sociale.

La première étape a consisté à mettre en place un document intérimaire de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) élaboré selon une approche participative à partir de 2001, en raison d'un environnement difficile marqué par l'amorce du processus de sortie des conflits armés, la recherche du rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et l'instauration de la bonne gouvernance. Grâce au succès obtenu après une année de mise en œuvre du DSRP-I et six mois d'exécution du Programme soutenu par la FRPC (volet très important du DSRP-I), la RDC a accédé au Point de Décision de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés en juillet 2003 et a bénéficié des allègements d'environ 90% du service de la dette de l'Etat, destinés à financer les dépenses de lutte contre la pauvreté.

La deuxième étape a été celle de la formulation de la version finale de la Stratégie de réduction de la pauvreté (devenue dans l'entretemps Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, DSCR) suivant une approche participative, impliquant toutes les couches de la population et les partenaires au développement. Au terme de ce processus,

la version finale du DSCRCP de première génération (ou DSCRCP 1) a été d'abord adoptée par le Gouvernement de transition en juillet 2006, puis endossé par le Gouvernement issu des élections libres et démocratiques en mars 2007. Enfin, ce document a été présenté aux Conseils d'Administration de la Banque mondiale et du FMI qui l'ont approuvé à leur tour successivement en mars et en avril 2007. Suite aux difficultés d'ordre pratique, le plan d'action de la mise en œuvre du DSCRCP1 a été finalisé en juillet 2007. Toutefois, les actions entreprises dès 2006 aussi bien sur ressources propres que sur financement extérieur, l'étaient déjà dans le cadre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP).

Mais, il convient de rappeler qu'en juillet 2006, au moment où la version finale du DSCRCP était adoptée par le Gouvernement de transition, la RDC n'était plus en programme formel soutenu par la FRPC sous lequel les appréciations des efforts de stabilisation macroéconomique pouvaient être formulées. C'est un élément important qui a manqué à la fois au second déclencheur du Point d'achèvement de l'I-PPTE et au Pilier 2 du DSCRCP. Un programme autonome suivi par les services du FMI (PSSF) a été mis en place pour permettre de rétablir les conditions nécessaires en vue de conclure un nouveau programme soutenu par la FRPC. Mais, en attendant de renouer avec ce programme, qui devait sous-tendre l'effort de stabilisation macroéconomique et de croissance en tant qu'un des piliers de lutte contre la pauvreté, et en vue de disposer d'un délai suffisant pour l'élaboration du DSCRCP de deuxième génération devant couvrir la période de 2011 à 2015, le Gouvernement a décidé en juillet 2009 de proroger l'échéance du DSCRCP de première génération au 31 décembre 2010.

Après plusieurs reconductions du PSSF pour faute de résultats, le Gouvernement est parvenu en décembre 2009 à établir des performances requises à la conclusion d'un nouveau Programme soutenu par la nouvelle Facilité de Crédit Elargie (FCE), comblant ainsi le vide créé dans la SCRCP et donnant l'espoir de l'atteinte du Point d'achèvement de l'I-PPTE au plus tard en juin 2010.

Mais, il est important de rappeler le contexte historique dans lequel le DSCRCP final a été formulé et mise en application.

Contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre du DSCRCP final

Le processus d'élaboration de la version finale du DSCRCP dès 2003 et sa mise en œuvre effective à partir de juillet 2007 se sont déroulés dans un contexte extrêmement difficile, caractérisé par :

- l'état de délabrement avancé des infrastructures économiques et sociales, véritable obstacle à la croissance et au développement du secteur privé,
- les incertitudes liées à la préparation et la tenue des premières élections véritablement libres et démocratiques dans un climat de vives tensions,
- la reprise des hostilités à l'Est du pays aux conséquences humanitaires graves,
- les crises alimentaire et énergétique à l'échelle mondiale,
- la crise financière internationale (la plus grave depuis la Grande Dépression de 1929),
- la chute drastique des cours des produits de base entraînant une contraction des recettes publiques,

- l'absence des appuis budgétaires depuis la suspension du Programme FRPC en 2006,
- la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles, particulièrement dans le domaine de la statistique, de la formulation des politiques, et du suivi-évaluation de leur application.

Tous ces facteurs ont influé négativement sur la gestion des finances publiques et de la monnaie, fragilisé le cadre macroéconomique avec des évolutions très volatiles du taux d'inflation et du taux de change et un tarissement de l'activité économique. Ils ont, en outre, provoqué un ralentissement du programme de réformes et conduit à des résultats très mitigés du Programme suivi par les services du FMI (PSSF) ainsi que des projets et programmes sectoriels. Concernant particulièrement la gestion des finances publiques, elle a continué de reposer sur un cadre juridique obsolète, des procédures budgétaires peu transparentes, des mécanismes de contrôle peu efficaces et un calendrier budgétaire non contraignant.

Le contexte a été donc très peu favorable à l'appropriation et à l'entame, pour la première fois dans le pays, d'un exercice complexe et de très grande envergure d'élaboration et de mise en place du DSCR, qui présente des exigences techniques très rigoureuses.

Méthodologie de rédaction du rapport de progrès

La rédaction du rapport de la mise œuvre de la SCR a été faite de façon participative pendant le mois de mars 2010 à travers différents ateliers de revues sectorielles et d'une revue globale. Ces ateliers ont impliqué près de 500 participants comprenant les représentants du Parlement, de la Présidence de la République, de la Primature, des Administrations publiques, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers (PTF), du secteur privé et des gouvernements provinciaux.

Les secteurs retenus comme priorités dans le DSCR (Santé, Education et Eau et Assainissement) et ceux porteurs de la croissance (Agriculture et Développement Rural) ont fait l'objet des revues séparées. Les organisations de la Société civile se sont également retrouvées en atelier pour réunir leurs appréciations au sujet de la mise en œuvre du DSCR. Les résultats de ces différentes évaluations ont été présentés lors de la revue générale du DSCR les 8 et 9 mars 2010.

L'évaluation de la mise en œuvre de la SCR reprend essentiellement les actions qui ont été menées aussi bien dans le PAP, qu'en dehors de celui-ci en 2009. Il y a lieu de noter que le présent rapport ne ressort pas l'incidence de la pauvreté. En effet, en l'absence d'une nouvelle enquête 1-2-3 pendant la période de mise en œuvre de la SCR, il n'a pas été possible d'actualiser le profil de la pauvreté et de dégager les tendances de ce dernier. Le Gouvernement compte lancer avec le concours des PTF cette enquête au plus tard en octobre 2010 ; ce qui lui permettra de réunir les éléments nécessaires à l'analyse de la pauvreté.

Par ailleurs, les partenaires au développement de la RDC ont procédé à l'évaluation à mi-parcours de leur Cadre d'Assistance au Pays. Les conclusions de leurs travaux ont été intégrées dans le présent rapport.

Canevas du rapport

L'introduction générale rappelle le but du rapport et les étapes franchies dans la formulation du DSCRП et situe le contexte qui a prévalu à l'élaboration de ce dernier ainsi que la méthodologie suivie pour procéder à la revue de la mise en œuvre de la SCRП. En dehors de l'introduction, le document comporte trois chapitres qui renvoient aux principaux axes de la SCRП que sont les politiques macroéconomiques, les politiques sectorielles et le dispositif de suivi-évaluation.

Le premier chapitre analyse les performances macroéconomiques entre janvier 2009 et mars 2010. En effet, la croissance et la stabilité des prix intérieurs, induites par des politiques budgétaire et monétaire rationnelles et prudentes, influent la pauvreté. Cette partie examine également les allocations budgétaires sectorielles pour ressortir la qualité de la dépense publique notamment par rapport aux priorités de la SCRП.

Le deuxième chapitre analyse les performances des politiques sectorielles et les tendances qui se dégagent en termes d'amélioration des conditions sociales des populations.

Le troisième chapitre aborde les questions liées au fonctionnement du dispositif de pilotage de la SCRП et des mécanismes de suivi et évaluation.

La conclusion reprend les leçons tirées de la mise en œuvre de la SCRП et les recommandations formulées en termes des défis du futur.

Chapitre 1. ANALYSE DES PERFORMANCES MACROECONOMIQUES ET DES DEPENSES

Introduction

Un des piliers de la lutte contre la pauvreté identifiés lors des consultations participatives a été la consolidation de la stabilité macroéconomique et la croissance. Il est important d'évaluer les performances enregistrées des politiques économiques et financières qui ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la SCR. A cet effet, deux programmes de stabilisation macroéconomique ont été exécutés.

Le premier programme a couvert la période de 2006 à novembre 2009 (Programme autonome PSSF). Il a été mis en place en avril 2006 après la suspension du programme FRPC. Le second programme soutenu par la Facilité de Crédit Elargie (FCE) a été conclu en décembre 2009. En appui à ce programme, il y a eu des réformes sectorielles. L'évaluation se focalise sur les résultats des politiques macroéconomiques conduites en 2009 et au début de l'année 2010. Ce chapitre examine dans une première section les performances macroéconomiques et dans une deuxième section les allocations budgétaires par nature et par composante des piliers du DSCR.

1.1. Développements récents de l'économie congolaise

Les effets de la crise financière ont continué à peser lourdement sur l'économie congolaise au cours de l'année 2009. La diminution des exportations minières, principalement au premier semestre, et les effets qu'elle a eus sur le reste de l'économie ont considérablement ralenti l'activité économique.

1.1.1. Activité économique et prix

En 2009, la croissance économique a ralenti par rapport à l'année précédente (6%) mais a été légèrement supérieure à l'objectif fixé. Selon les estimations de la BCC, basées sur les réalisations des enquêtes conjoncturelles à fin décembre 2009, la croissance du PIB réel s'est établie à 2,8 % contre un objectif de 2,7%. Ce niveau résulte de la reprise de l'activité dans les secteurs miniers à partir du troisième trimestre, avec des effets d'entraînement sur le secteur tertiaire.

L'inflation a atteint 53,4%, correspondant à une moyenne annuelle de 46,1%, contre une cible de 48,7%. A fin décembre, le dollar américain s'est échangé à 902,7 francs congolais à l'indicatif, représentant une dépréciation de 29,2% par rapport à la même période de 2008.

1.1.2. Secteur public

La situation financière du secteur public de l'année 2008 s'est globalement améliorée en 2009, en dépit du non décaissement de la totalité des ressources extérieures programmées. Les recettes intérieures excluant les bonus ont accusé une moins-value suite à une contre-performance dans la mobilisation des recettes douanières et pétrolières reflétant les effets de la crise financière internationale. Le Gouvernement est resté fermement déterminé à maîtriser les dépenses pour maintenir la stabilité macroéconomique, malgré un accroissement des dépenses sécuritaires du fait de la détérioration de la situation sécuritaire dans les provinces

de l'Est, et récemment à l'Ouest. De ce fait, le déficit budgétaire intérieur sur base caisse s'est situé à -3,1% du PIB contre un excédent programmé de 3,3 %.

1.1.3. Secteur extérieur

L'économie congolaise a bien amorti les effets de la crise financière internationale en 2009 avec une position extérieure globalement améliorée en comparaison à l'année précédente. Le déficit du compte courant, qui s'est fortement creusé en 2008 atteignant environ 15,9% du PIB, à la suite de la fermeté des importations et du repli du cours des principales matières premières exportées (notamment du cuivre et du cobalt, au cours de la seconde moitié de 2009), s'est contracté en 2009 en se situant à environ 12,9% du PIB. Cela reflète une forte augmentation de l'assistance internationale d'urgence qui a permis aux autorités congolaises de limiter l'impact de la crise financière sur l'économie. Le décaissement de la première tranche du pas de porte chinois a également contribué à amortir le choc exogène.

Ces développements positifs ainsi que l'augmentation de l'appui à la balance des paiements du FMI, surtout des allocations générales et spéciales de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI de 424,5 millions de DTS (soit environ 662,3 millions de dollar US) et les décaissements dans le cadre de la Facilité contre les chocs exogènes et de la Facilité de crédit élargie ont permis d'accroître sensiblement les réserves internationales en 2009, en dépit de leur faible niveau observé au premier trimestre de l'année. Situées à USD 27,16 millions au 11 mars, les réserves internationales ont atteint USD 999,4 millions, représentant une couverture de 9,1 semaines d'importations non liées à l'aide.

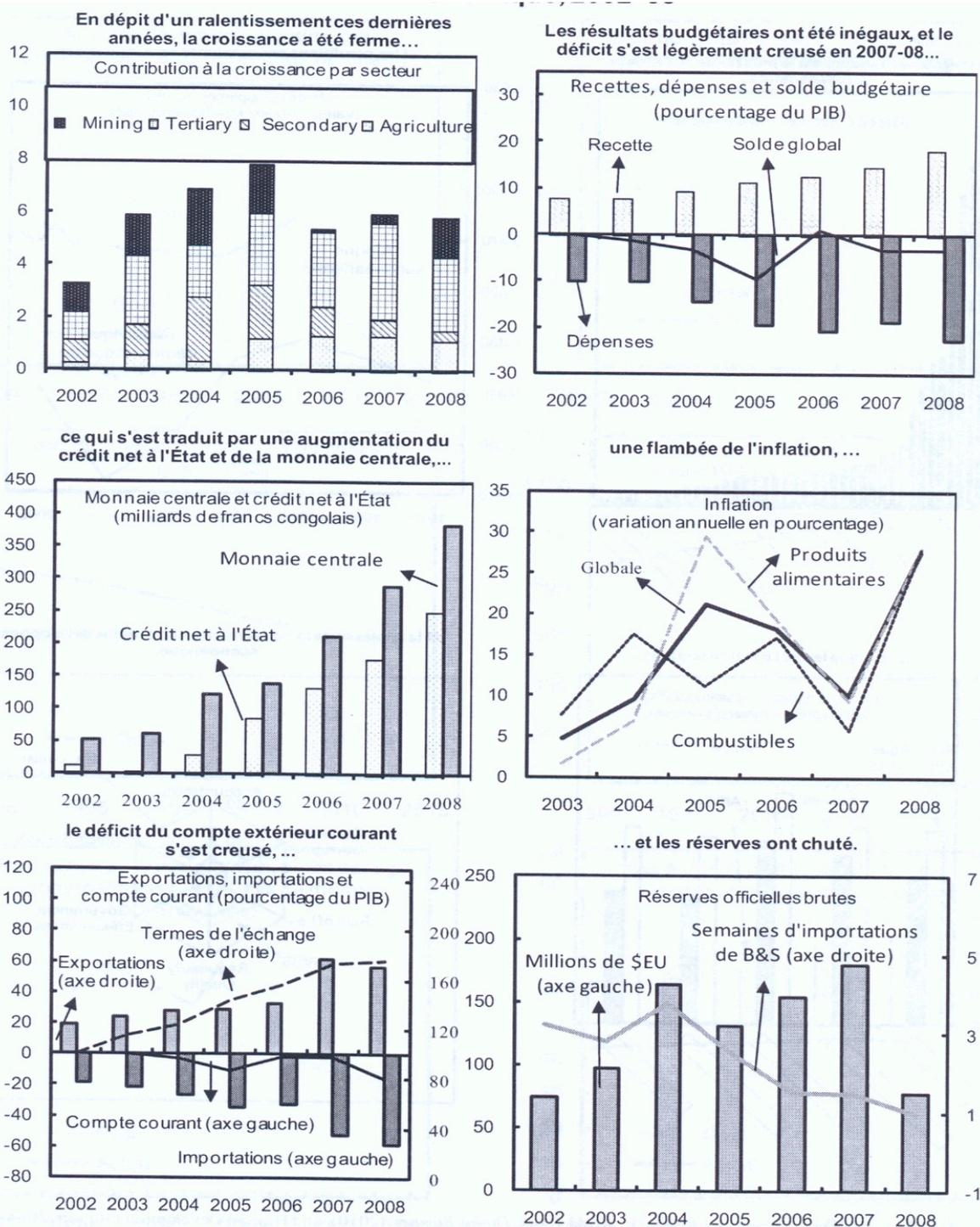
1.1.4. Secteur monétaire

La masse monétaire s'est accrue essentiellement à la suite des apports extérieurs, en dépit d'une amélioration de la situation des finances publiques. Elle a enregistré une progression de 50,5% par rapport à l'année précédente dont 66,1% proviennent des avoirs intérieurs nets, en dépit d'une baisse de 26,3% du crédit net à l'Etat. La part contributive à la croissance des avoirs intérieurs est aussi significative, soit 33,4% compte tenu des financements extérieurs décaissés en 2009, lesquels ont permis à la Banque centrale d'intervenir plusieurs fois sur le marché des changes en vue de contrer sa volatilité pour un montant global de USD 124 millions. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique restrictive pour contrer les déviations de l'inflation par rapport à la cible de 31,2 %, la Banque centrale a été amenée à modifier le taux directeur trois fois en 2009 (en janvier et octobre), passant de successivement de 40 % à fin 2008 à 55 %, 65 % et 70 %, et à revoir à la hausse le coefficient de la réserve obligatoire de 5 à 7 % entre janvier 2008 et octobre 2009.

1.1.5. Situation économique à fin mars 2010

Les développements macroéconomiques à fin mars 2010 sont encourageants. L'inflation en glissement a baissé d'environ 47,6 % en février à 34,3 % en mars. En termes annualisés, elle s'est située à 19,6 % en mars contre de 50,9 % en février et un objectif annuel de 15 %. Le Franc Congolais s'est apprécié de 1,6 % par rapport au dollar E.U., passant de 921,1 francs à fin février à 906,3 à fin mars. L'accalmie observée sur les marchés des changes et des biens et services traduit la gestion du plan de trésorerie sur base caisse avec la réalisation d'un excédent budgétaire à fin mars 2010. Fort de cette relative stabilité, la Banque Centrale a baissé son taux de base depuis le 23 mars de 70 % (depuis février) à 52%, en vue de réduire le niveau de la marge de positivité.

Figure n°1. Evolution de l'économie congolaise, 2002-2008



Sources : Autorités congolaises et estimations des services du FMI.

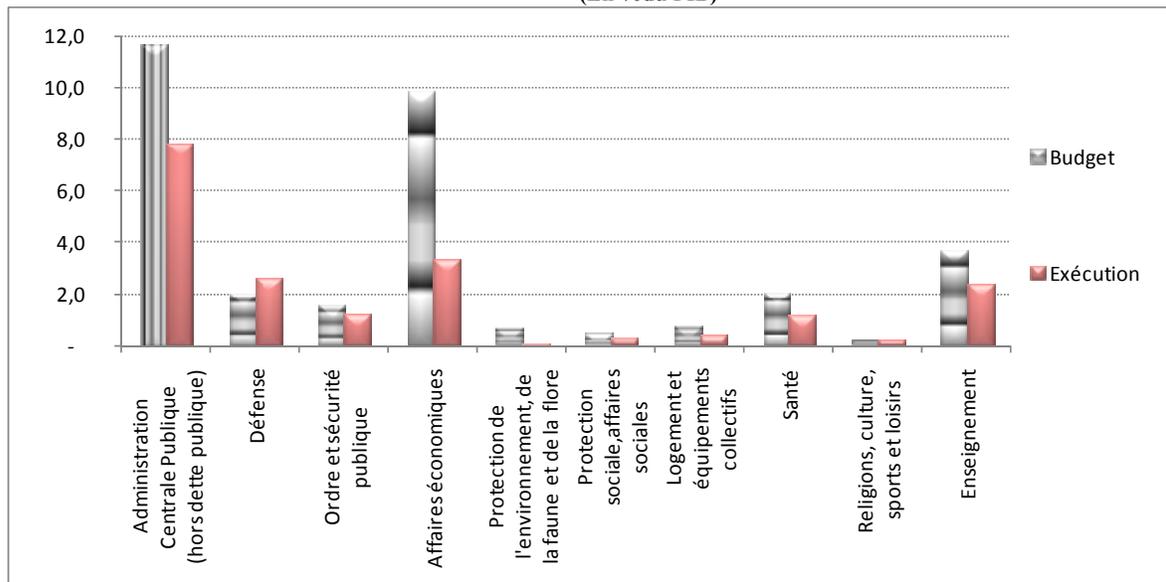
NDT: graphique 1 : Mines; Tertiaire; Secondaire; Agriculture.

1.2. Analyse des dépenses

1.2.1. Analyse globale des dépenses du budget par nature

D'une manière globale, le Budget de l'Etat a connu un taux d'exécution de 63,2%. Cette sous-exécution représente un accroissement de 13 % en comparaison au niveau réalisé l'année précédente. Rapporté plutôt au Produit Intérieur Brut, ce niveau représente une baisse d'environ 4 points de pourcentage, expliquée essentiellement par la chute des recettes induite par les effets de la crise financière internationale, décrite dans le paragraphe ci-dessus relatif à l'analyse des performances macroéconomiques, notamment dans le secteur public. Cette sous-exécution occulte le dépassement de 0,6 % du PIB enregistré au niveau de la fonction « défense », lequel a été plus que compensé par des sous-consommations sur toutes les autres fonctions, à l'exception des dépenses liées à la fonction « religions, culture, sport et loisirs » dont l'impact sur le dépassement global est jugé mineur. Il convient de relever que les fonctions « Administration centrale publique » et « Défense nationale » ont, à elles seules, absorbé plus de la moitié de crédit, contre 2/5 qui était prévu au Budget.

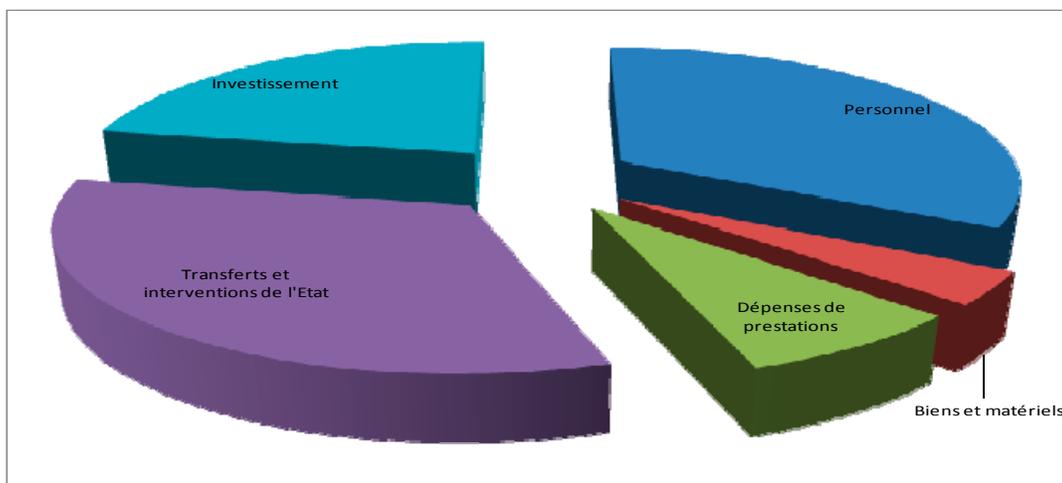
Figure n°2. RDC - Synthèse de la composition du Budget par grandes fonctions, 2006-09
(En % du PIB)



Les dépenses de personnel dans l'ensemble des dépenses primaires ont diminué, passant de 35,2% à 32,9% entre 2008-09. Cette baisse atteste d'une attention particulière sur ce poste dans le programme économique du Gouvernement, vu qu'il constitue généralement un facteur potentiel de tensions inflationnistes dans un contexte de capacités de mobilisation des ressources intérieures limitées.

Les dépenses courantes primaires non salariales demeurent le poste le plus important des dépenses publiques, à cause principalement du poids des transferts et interventions de l'Etat, qui passe de 27,7% à 33,0% des dépenses primaires entre 2008-09, suite à la mise-en-place de la décentralisation et des transferts aux régies financières. Le poids des dépenses en biens et matériels ont par contre connu une baisse drastique sur la période, passant de 6,6% des dépenses primaires en 2008 à 3,9% en 2009. Ce niveau demeure bien trop faible pour assurer un fonctionnement efficace des administrations publiques.

Figure n°3. RDC - Composition des dépenses primaires par nature des dépenses, 2009



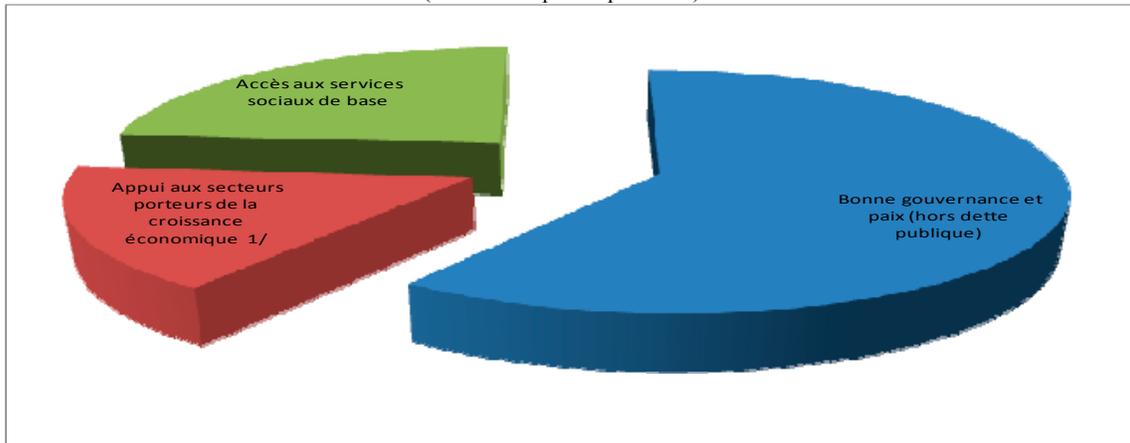
Les dépenses d'investissements publics ont chuté passant de 4,7% du PIB en 2008 à 4,3% en 2009. Globalement, la part consacrée à ces dépenses par rapport au total des dépenses primaires est restée stable autour de 21% entre 2008-09. Toutefois, ce ratio demeure nettement insuffisant au regard des besoins pour la réalisation des objectifs de reconstruction fixés par le Gouvernement. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'une grande partie de l'investissement est financée par les ressources extérieures, lesquelles ne sont pas appréhendées de façon exhaustive dans le budget national. Autrement dit, l'analyse ci-dessus sous-estime l'investissement public.

En 2009, les paiements du capital ont représenté 4,7% des dépenses publiques globales contre 3,6% en 2008. Quant aux charges liées aux paiements des intérêts de la dette, elles ont représenté 3,1% des dépenses publiques en 2009 contre 3,8% en 2008 et 9,8% en 2004. Au total, les dépenses publiques liées à la dette se sont situées à 7,9 % du PIB en 2009 contre 7,4% en 2008. La dette publique reste une charge élevée pour l'Etat, représentant 7% des dépenses publiques totales en 2009, plus que l'ensemble des dépenses de santé de la même année. Il est donc indispensable que la RDC atteigne le point d'achèvement de l'I-PPTE en vue de dégager l'espace budgétaire supplémentaire nécessaire pour une politique de développement plus active.

1.2.2. Evolution des dépenses publiques par rapport aux priorités du DSCR¹

L'analyse des dépenses par pilier suivant la figure n°4 ci-dessous met d'abord en évidence l'importance de l'axe stratégique «promotion de la bonne gouvernance et de la paix». La part de ce pilier est évaluée à environ 60% des dépenses primaires en 2009. Ces dépenses sont gonflées par les dépenses croissantes de souveraineté et sécuritaires liées au conflit à l'Est du pays, et récemment à l'Ouest, et surtout par les transferts aux provinces et aux régions financières. Cette prédominance reflète le contexte d'un pays post - conflit caractérisé par la nécessité de renforcer les institutions et les administrations ainsi que de consolider la paix.

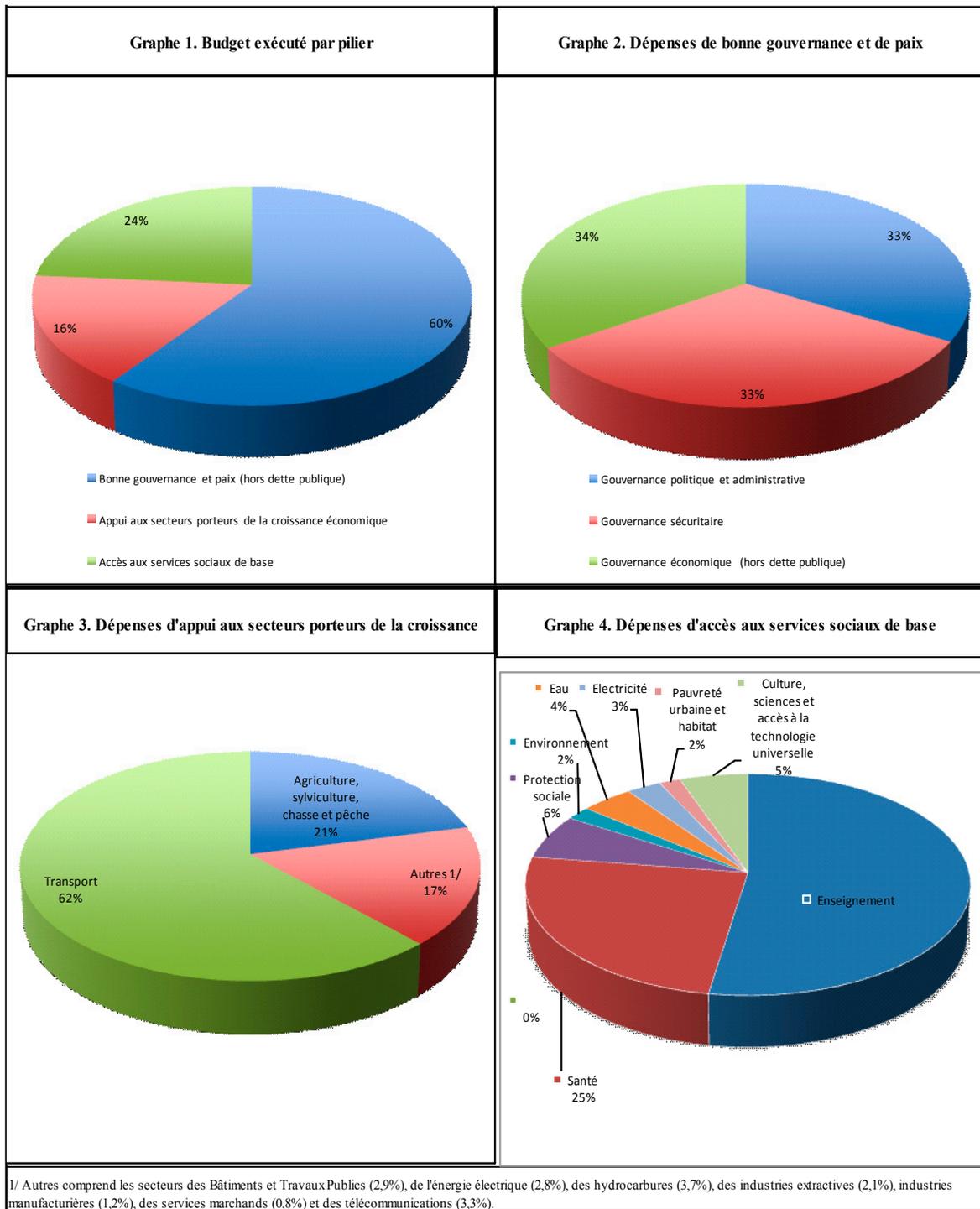
Figure n°4. RDC, Budget exécuté par pilier stratégique, 2006-09
(En % des dépenses primaires)



Le deuxième pilier en importance est le pilier 3 relatif à la « promotion de l'accès aux services sociaux de base », dont la part dans les dépenses primaires a légèrement baissé de 24,9% en 2008 à 23,6% en 2009. Par ailleurs, le pilier 2 lié à l'«appui aux secteurs porteurs de croissance», a connu une évolution à la hausse de 16,2% en 2008 à 16,5% en 2009.

¹ Afin d'analyser l'allocation des dépenses budgétaires aux différents secteurs de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, il est apparu nécessaire d'élaborer une clef de passage de la classification fonctionnelle du budget à la classification par domaine retenue dans le DSCR. Cet exercice a permis de construire un tableau qui reprend les dépenses publiques primaires de la période ventilées par pilier et par secteur de la stratégie. Certaines approximations ont été inévitables dans le reclassement par piliers et secteurs des dépenses tirées de la ventilation fonctionnelle. En outre, faute de pouvoir isoler les dépenses propres aux piliers 4 «Lutte contre le VIH/Sida» et 5 «Dynamique Communautaire» du DSCR, ceux-ci n'ont pas été présentés dans l'analyse, mais sont incluses dans les piliers 2 « Appui aux secteurs porteurs de croissance » et 3 « Promotion de l'accès aux services sociaux de base ».

Figure n°5. Composition des dépenses budgétaires par pilier stratégique, 2009



L'analyse de la figure ci-dessus confirme l'importance des dépenses liées à la gouvernance politique, sécuritaire et administrative. Celles-ci représentent ensemble environ deux tiers des dépenses primaires sur l'ensemble en 2009. Cette augmentation pourrait s'expliquer par une sur-exécution importante en 2009, de près de 180%, liée à des urgences sécuritaires. Le poids des dépenses du secteur gouvernance économique, dette exclue, par rapport aux dépenses primaires totales est également important suite à un taux d'exécution de seulement 191,7%.

L'analyse au niveau des secteurs productifs permet d'établir facilement que les transports, notamment l'infrastructure routière, composent plus de la moitié des dépenses de ce pilier. Toutefois, le taux d'exécution de ce secteur semble particulièrement faible, avec moins de 30% des dépenses liées au deuxième pilier en 2009. Le secteur agricole est le deuxième en importance de ce pilier, même si son poids ne représente que le tiers de celui du secteur des transports. Le secteur des industries extractives, industries manufacturières et BTP (hors infrastructures routières), représente une part relativement faible des dépenses du pilier 2.

Les dépenses sociales (pilier 3) ont connu une baisse relative par rapport PIB de 5,8% du PIB en 2008 à 4,6% du PIB en 2009, et leur poids en relation à l'ensemble des dépenses primaires a connu une stagnation sur la période 2008-09. Le principal secteur du pilier en termes de dépenses est l'éducation, dont l'importance relative par rapport au total des dépenses primaires passe de 13,7% en 2008 à 12,4% en 2009. Bien que son taux d'exécution soit élevé autour de 74%, le poids de ce secteur en relation au PIB est en baisse de 3,2 % du PIB en 2008 à 2,4% en 2009. Le deuxième secteur social en importance, la santé, présente une évolution plus nuancée de son poids relatif dans les dépenses primaires totales, avec une augmentation de 0,2 point de % entre 2008 et 2009. Le taux d'exécution dans ce secteur est relativement faible, soit 61,6 % en 2009. La part des dépenses des autres secteurs sociaux (protection sociale, environnement, pauvreté urbaine et habitat et culture), qu'elle soit mesurée par rapport au PIB ou au total des dépenses primaires, est relativement marginale et présente une tendance à la stagnation ou à une légère dégradation. Compte tenu du contexte de crise, les taux d'exécution sont très variables et généralement faibles pour ces autres secteurs, particulièrement faibles pour la protection sociale, pour l'environnement et pour l'eau.

1.3. Perspectives macroéconomiques à moyen terme

Le Gouvernement est conscient qu'une croissance soutenue et viable dans un environnement macroéconomique stable est nécessaire pour réduire la pauvreté. Les objectifs macroéconomiques demeurent conformes à ceux convenus dans le cadre du récent accord FRPC. Sur le plan quantitatifs, ces objectifs se traduisent par (i) une réduction de l'inflation en glissement à 9 % d'ici la fin de l'année 2012; (ii) augmenter le niveau des réserves internationales à 10 semaines d'importations non liées à l'aide d'ici à fin 2012; et (iii) l'atteinte d'un taux de croissance réelle du PIB d'environ 6 % l'an. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend réduire le solde interne et ne pas utiliser le financement par la banque centrale tout en élargissant l'espace budgétaire pour la fourniture des biens publics essentiel. Cela sera réalisé à travers des réformes visant à améliorer les recettes et par la rationalisation et la priorisation des dépenses publiques. Les progrès dans l'effort de consolidation permettront de contenir et améliorer la capacité de la Banque centrale à atteindre ses objectifs d'inflation. Le Gouvernement poursuivra les réformes de l'économie en vue de promouvoir le secteur privé, moteur de l'économie congolaise. Ces options de politiques s'inscrivent dans les principales recommandations des consultations de 2007 au titre de l'article IV. Le Gouvernement s'attèlera aussi à améliorer la composition de la dépense, en vue de faire de cette dernière un canal de réduction de la pauvreté.

Chapitre 2. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Introduction

Il convient donc d'examiner le bilan des réformes et projets pour tenter d'expliquer le recul de la pauvreté. Cependant, il y a lieu de reconnaître qu'un exercice d'établissement des relations de causalité n'a pas été possible pendant la mise en application de la SCRП pour des raisons suivantes :

- Plusieurs actions ont été inscrites dans le Plan d'actions prioritaires par les ministères sectoriels, alors qu'elles n'offraient pas suffisamment de visibilité en termes d'études de faisabilité et d'identification de sources de financement avérées. Plusieurs actions relevaient des intentions exprimées par les partenaires ou les ministères, sans détermination de coûts et de calendrier de leur exécution ;
- Certains partenaires techniques et financiers ont préféré exécuter des projets et actions sous leur financement par eux-mêmes avec le concours de certains ministères sectoriels ou des Organisations non gouvernementales ;
- Le PAP et le budget n'ont pas fait l'objet de rapprochement au sujet de l'exécution des actions contenues dans le PAP. Mais, en vue d'avoir une vue panoramique des efforts entrepris pour accomplir les objectifs de la SCRП, le bilan reprend les actions inscrites dans le PAP et les actions hors PAP alignées aux priorités de la SCRП.

2.1. Promotion de la bonne gouvernance et consolidation de la paix par le renforcement des institutions

2.1.1. Gouvernance judiciaire et sécuritaire

a. Sécurité

Le Gouvernement s'est assignée comme objectif de consolider la réunification du pays et de l'administration du territoire, d'accélérer l'intégration de l'armée, de la police et des services de sécurité et d'assurer la réintégration et la réinsertion des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les actions ont été menées pour rétablir la paix et l'autorité de l'État dans les provinces de l'Est et de l'Ouest du pays. L'acte d'engagement de Goma (programme AMANI), signé le 23 janvier 2008 a eu comme résultats la cessation des hostilités entre les groupes armés et les forces régulières, le brassage, et le désengagement progressif des éléments des différents groupes armés.

Le Gouvernement a lancé l'opération mixte « Umoja Wetu » avec le Rwanda, qui a aboutit à la maîtrise de la rébellion conduite par le CNDP et à la fin des hostilités à l'Est du pays. Pour les quelques poches résiduelles des groupes armés qui restent, l'armée congolaise avec l'appui de la MONUC avait initié des opérations de paix « Kimia I et II ». Aujourd'hui elle continue avec « Amani Leo ». Par ailleurs, les opérations de brassage, de désarmement, de démobilisation et d'intégration des ex-combattants du CNDP et d'autres groupes armés (Maï-Maï, PARECO, etc.), se sont poursuivies à travers plusieurs programmes du Gouvernement y compris le programme de récupération des armes à feu contre 100 dollars avec ses différents partenaires. Parallèlement, la formation et l'équipement de quelques unités intégrées dans les centres de brassage de Kisangani, de Kamina et de Ruberizi ont été réalisés.

b. Justice

La politique du Gouvernement en matière de justice repose sur la réforme de celle-ci, l'amélioration de l'accès à la justice, la promotion et la protection des Droits de l'homme, la modernisation du cadre juridique, la lutte contre la corruption et l'impunité, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Les principales actions suivantes ont été réalisées ou sont en cours de réalisation : (i) l'audit organisationnel et institutionnel du Ministère de la Justice qui a conduit à la révision du cadre organique du ministère ; (ii) l'élaboration de la loi sur la Cour constitutionnelle qui est en attente d'adoption au Parlement ; (iii) la construction en cours du nouveau Palais de Justice dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance (PAG) ; (iv) l'organisation des campagnes de sensibilisation organisées à l'intention des centaines de citoyens et usagers des services publics dans les provinces de Kinshasa, du Sud-Kivu, du Maniema et de l'Equateur ; (v) la restructuration du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Encadré n°3. Les infrastructures réhabilitées dans le secteur de la justice

Dans l'optique d'une bonne distribution de la justice, des infrastructures abritant les tribunaux, parquets et établissements carcéraux ont été construites et réhabilitées dans les provinces de Kinshasa (le Tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe, Kinshasa Matete, la prison militaire de Ndolo), Bas-Congo, Bandundu (la prison du cinquantenaire), Nord-Kivu (le Tribunal de Paix de Beni et le Palais de Justice Militaire de Goma), Sud-Kivu (Tribunal de Paix de Kalehe, d'Uvira, le Palais de Justice Militaire d'Uvira et de Bukavu), Kasai-Occidental, Kasai-Oriental, Province Orientale (Tribunal de Paix d'Aru, de Mombasa et de Mahagi) et Katanga (le Tribunal de Commerce de Katanga). Plusieurs d'entre elles ont été équipées.

c. Armée

En février 2008, une table ronde sur la réforme de la sécurité a été organisée à Kinshasa et a connu la participation de plusieurs partenaires bilatéraux. A l'issue de cette table ronde, il a été recommandé ce qui suit :

- La mise en place, dans le cadre d'un nouveau plan directeur général, d'une coordination congolaise chargée d'étudier les contributions aux programmes de dissuasion de l'armée, du recyclage de bataillons par la MONUC, de formation et d'équipement d'unités polyvalentes du génie ;
- Un contrôle rigoureux des effectifs à travers un recensement biométrique ;
- La mise sur pieds d'une force de réaction rapide capable d'assurer la relève de la MONUC, de sécuriser l'Est du pays et de réaliser les missions constitutionnelles dévolues à l'armée (action réalisée grâce au financement des Pays-Bas). Cette action a été menée en 2008 et a permis de concrétiser la deuxième étape du plan stratégique de la réforme de l'armée.

Concernant le volet militaire du plan directeur général, les partenaires de la RDC ont pris l'engagement d'appuyer la mise en place d'un outil de gestion des ressources humaines.

d. Police

Pour moderniser la Police Nationale Congolaise, le Gouvernement a poursuivi avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers les travaux de réforme entamés par le Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la PNC, GMRRR en sigle. Cette réforme se matérialise par : (i) l'élaboration d'un avant-projet de loi organique, déposé au Parlement pour adoption et, la mise sur pied d'un Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSRP) ; (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment de directions de finances, budget, informatique et ressources humaines ; (iii) la collecte des données sur l'effectif des policiers.

e. Violences sexuelles

Le Gouvernement s'est engagé à éradiquer les violences sexuelles. En effet, les actions suivantes ont été accomplies : la validation du document de la stratégie de communication et de la prévention en rapport avec les violences sexuelles, l'organisation des rencontres et de plaidoyer entre acteurs de la lutte contre les violences sexuelles (LCVS), l'implantation et le lancement de la ligne verte sur les violences sexuelles et la vulgarisation de la loi sur les violences sexuelles ainsi que la prise en charge holistique de victimes de violences sexuelles.

2.1.2. Gouvernance politique et administrative

a. Administration publique

L'objectif du Gouvernement dans ce secteur est de réorganiser et de moderniser les services publics de l'Etat, à tous les niveaux de son Administration publique à travers le renforcement du cadre institutionnel et des capacités humaines, ainsi que la maîtrise des effectifs des Administrations centrale et provinciale. Un draft sur le cadre juridique de l'Administration publique a été élaboré 2009 et attend son adoption en Conseil des Ministres. Par ailleurs, dans le souci de maîtriser les effectifs de la Fonction Publique, les opérations du recensement et du contrôle de conformité des Agents et Fonctionnaires se sont poursuivis. Afin de rajeunir et rendre performant les services de l'Administration Publique, le Gouvernement a, au cours de la période 2009-2010, déclenché le processus de mise à la retraite des 3.741 fonctionnaires et agents de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

b. Gouvernance locale

La politique du Gouvernement en matière de décentralisation vise à (i) permettre aux populations de participer à la vie publique et à élaborer des politiques de développement dans les domaines qui les concernent ; (ii) recentrer les missions du Gouvernement central sur la définition des grandes orientations ; (iii) rapprocher l'administration des administrés ; (iv) simplifier les procédures administratives et promouvoir une culture de participation inclusive pour renforcer le développement des entités administratives décentralisées.

Pour mener à bien le processus de décentralisation, un cadre de référence unique et consensuel appelé Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD) a été mis en place depuis juin 2009. Une démarche progressive a été adoptée en ce qui concerne l'application du principe de rétrocession aux provinces de 40% des recettes à caractère national et des compétences. Concernant particulièrement l'aspect de transfert des compétences, les institutions fonctionnelles à ce jour sont les Assemblées et les Gouvernements Provinciaux.

Par ailleurs, le Gouvernement avec l'appui des PTF, a mené des actions pour promouvoir le leadership local, la responsabilisation et une bonne maîtrise des outils de base tant au niveau national que provincial et décentralisé. Le programme de formation des députés provinciaux, des fonctionnaires des services déconcentrés de l'Etat et des acteurs de la société civile sur le processus de planification provinciale et locale, s'est poursuivi dans les provinces de Bandundu, du Katanga, du Maniema et du Sud-Kivu. De même, le Gouvernement congolais à travers les Ministères du Plan et du Budget, et en collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD, a conduit au cours de l'année 2009, des missions d'appui sur l'élaboration des outils de planification et de programmation (PAP, cadrage macroéconomique et Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme) dans toutes les provinces.

c. Elections

Le projet de loi organique sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante et le projet à l'annexe à la loi électorale relative à la répartition des sièges ont été adoptés.

2.1.3. Gouvernance économique

a. Politique en matière des recettes

Politique fiscale et Administrations fiscales et douanières. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place une administration fiscale et douanière efficace et moderne. Ainsi, le projet de la Loi sur la TVA a été approuvé par le Gouvernement et transmis au Parlement pour adoption. En même temps, le Gouvernement a poursuivi l'implantation des CDI dans certaines provinces. Afin d'améliorer la sécurisation de la perception des recettes douanières, la DGDA, a amélioré les systèmes informatiques, basé sur Sydonia ++ à travers l'effectivité de la migration du Sydonia 2.7 au Sydonia ++ aux bureaux de Kin-Est et Kin-Aéro. Le premier test a été lancé et le signal était concluant. La présentation du logiciel Sydonia ++ devant tous les prestataires a été effectuée au Bureau BIVAC le vendredi 22 janvier 2010 et le lancement officiel dans le Centre informatique de la DGDA est intervenu le mardi 27 janvier 2010. En outre, pour renforcer la surveillance et assurer la bonne marche des réformes, l'OFIDA a été transformée, par décret n°09/43 du 03 décembre 2009, en une direction générale du Ministère des Finances dénommée « Direction Générale des Douanes et Accises », DGDA en sigle. Par ailleurs, le projet du nouveau code des douanes a été adopté par le Gouvernement le 8 janvier 2010 et transmis au Parlement pour examen et adoption.

Fiscalité minière et rationalisation des exonérations. Le Gouvernement vise à accroître recettes par une meilleure contribution du secteur minier aux recettes intérieures et une rationalisation des exonérations. Dans ce cadre, une unité des secteurs stratégiques spécialisée notamment dans la fiscalité minière a été mise en place au sein de la Direction de Grandes Entreprises(DGE) depuis le 27 avril 2009. En vue de rationaliser les exonérations, le Gouvernement a adopté en mars 2010 le rapport de la Commission chargée de l'évaluation des incitations et exonérations fiscales accordées dans le cadre du code minier, du code des investissements et des conventions spéciales. Ce rapport est assorti d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations.

b. Gestion des finances publiques

Modernisation du système de gestion des finances publiques. Le Gouvernement reconnaît la nécessité de moderniser les finances publiques afin que le budget soit préparé et mis en œuvre avec efficacité. Dans cette perspective, un plan stratégique de réforme des finances publiques (PSRFP) a été adopté par le Gouvernement en mars 2010. Ce plan comporte trois parties, à savoir : (i) le document cadre de stratégie présentant les options stratégiques du Gouvernement dans ce domaine et offrant un référentiel commodes aux différents acteurs du secteur afin d'une meilleure coordination des actions; (ii) un plan d'action triennal des réformes à mettre en œuvre dans cinq domaines : (a) la planification et la préparation du Budget; (b) le système fiscal; (c) la gestion de la dépense; (d) la tenue de la comptabilité et la gestion de la trésorerie et (e) le système de contrôle; et (iii) les tableaux indicatifs des coûts. Le Gouvernement a renforcé le dispositif de pilotage de la mise en œuvre des réformes des finances publiques en mettant en place depuis août 2009, le Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF).

Cadre juridique de gestion de finances publiques. Le Gouvernement a adopté en mars 2010 un projet de loi sur les finances publiques. Le projet de Code des marchés publics a été adopté par le Parlement en avril 2010, et attend sa promulgation. Les textes d'application de ce code ont également été préparés, en vue de leur publication après la promulgation du code. Par ailleurs, les travaux sur la révision du Règlement général sur la comptabilité publique sont en cours. Le Gouvernement a entamé l'exercice du nettoyage de la nomenclature des recettes encadrées par la DGRAD en prévision des travaux devant aboutir à l'adoption d'un projet de Loi portant nomenclature des recettes reconnues aux provinces conformément aux dispositions de la Constitution.

Transparence budgétaire, traçabilité des opérations financières de l'Etat et maîtrise de l'enveloppe salariale. Depuis février 2010, le manuel des procédures et du circuit de la dépense publique a été révisé. Cette révision a tenu compte de l'intégration des procédures des dépenses urgentes dans la chaîne de la dépense. Pour les Provinces, la norme en matière d'exécution des dépenses publiques a été fixée par la validation du manuel du circuit et des dépenses en Provinces lors de l'atelier de mars 2010. En ce qui concerne le système comptable, la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement a produit les balances des comptes jusqu'à fin décembre 2009. Le Gouvernement a mené des activités consistant à fiabiliser la Procédure Transitoire Simplifiée mise en œuvre depuis juillet 2007. Une feuille de route a été adoptée pour permettre l'extension de cette procédure informatisée à tous les éléments de la paie et dans toutes les Provinces. Les ESB sont produits régulièrement en dépit de quelques faiblesses liées à la fiabilité et l'exhaustivité des informations. Ainsi, le Gouvernement s'efforce à corriger ces dysfonctionnements qui continuent à caractériser le système de suivi budgétaire. De même, la chaîne de la dépense a été renforcée par l'intégration des dépenses salariales et de la dette publique. Parallèlement, le Gouvernement a entamé des actions devant permettre la modernisation de la chaîne par l'acquisition de nouveaux équipements et d'un logiciel plus performant. Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer le système de contrôle des finances publiques par l'appui aux organes de contrôle, notamment l'Inspection Générale des Finances et la Cour des comptes dont les plans de développement sont en cours d'élaboration.

c. Gestion de la dette publique

Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre une politique d'endettement prudente en vue d'assurer la viabilité de sa dette. Les actions du Gouvernement se sont focalisées autour du renforcement des capacités institutionnelles et humaines de gestion de la dette, et de l'apurement de la dette intérieure. Dans ce cadre, le Décret 08/04 portant renforcement du rôle centralisateur de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP, ex OGEDEP) en matière d'endettement public a été signé le 26 février 2008. La mise en œuvre du plan d'action de ce décret, adopté en mai 2008, a démarré avec le lancement des activités de collecte des données et de vulgarisation du décret. Aussi, la DGDP procède à la collecte des données sur la dette publique à Kinshasa et en provinces en vue de leur centralisation.

Le Gouvernement a amendé en octobre 2009 les termes de la Convention de collaboration avec un consortium d'entreprises chinoises pour les rendre compatibles avec les exigences de viabilité de la dette. L'accord prévoit la garantie par l'État du financement d'un projet d'infrastructures totalisant 3 milliards de dollars EU. Le service de la dette contractée pour financer ce projet sera remboursé par les bénéfices de la joint-venture formée par la Gécamines (une entreprise publique congolaise) et les entreprises chinoises. La garantie de l'État ne pourra être exécutée que si la joint-venture n'a pas remboursé intégralement le service de la dette 25 ans après sa constitution en société, c'est-à-dire d'ici 2034. Dans ce contexte, le Gouvernement est d'avis que cette Convention de collaboration contribue à la réalisation de l'objectif de viabilité de la dette et possède le degré de concessionnalité nécessaire pour assurer la viabilité de la dette.

Le Gouvernement s'attèle à normaliser ses relations avec tous ses créanciers. En date du 25 février 2010, le Gouvernement a conclu le onzième Accord de rééchelonnement de sa dette vis-à-vis des créanciers membres du Club de Paris. Ceci fait suite à l'approbation du nouvel accord FRPC le 11 décembre 2009. Une fois le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE atteint, les autorités engageront des négociations bilatérales avec chacun de pays créanciers membres et non membres du Club de Paris, ainsi que ceux du Club de Kinshasa. Le Secrétariat du Club de Paris pour sa part, adressera à la RDC, l'évaluation ex – ante des montants dus à chaque créancier avant la finalisation des négociations bilatérales. S'agissant de la dette due au Club de Londres, la Banque Mondiale a mis à la disposition de la RDC un don pouvant l'aider à racheter cette dette commerciale.

d. Restructuration de l'appareil statistique

Le Gouvernement considère le développement de la statistique comme priorité pour améliorer la formulation et le suivi des politiques. Pour ce faire, le Gouvernement a renforcé les capacités de l'INS en lui dotant du statut d'établissement public ayant une personnalité juridique. La production et l'utilisation des statistiques en RDC sont régies actuellement par le Décret n° 10/05 du 11/02/2010 relatif au Système Statistique National (SSN). En plus, l'INS a entrepris la mise en réseau, à travers son site internet, de la base des données sur DEVINFO.

e. Promotion du secteur privé

Les actions entreprises en vue de promouvoir le secteur privé sont allées dans trois directions, à savoir la réforme des entreprises publiques, la redynamisation du climat des affaires, l'emploi et la réforme du système financier.

- **Réformes des Entreprises publiques**

Les actions menées en 2009 ont consisté en : (i) la mise en application des quatre lois² sur la réforme des entreprises publiques promulguées en juillet 2008 ; (ii) l'application des contrats de gestion pour la stabilisation des activités techniques et financières de l'ONATRA, de la SNCC et de la RVA ; (iii) le transfert effectif des activités d'ordre douanier de l'OCC à l'OFIDA (DGDA).

- **Climat des affaires**

S'agissant du climat des affaires, les actions réalisées ont porté sur l'opérationnalisation des tribunaux de commerce de Kinshasa et de Lubumbashi, la ratification du Traité OHADA, la dotation du Centre d'Arbitrage du Congo et du Centre National de Conciliation et de Médiation en matériels informatiques et mobiliers. Les mesures d'assouplissement de création des entreprises ont été mises sur pied.

Pour préserver le secteur financier contre l'instabilité provoquée par des fonds d'origine douteuse, une cellule de renseignements financiers et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été créée et est opérationnelle depuis octobre 2009.

- **Emploi**

Deux programmes ont été retenus dans le PAP 2009-2010 pour promouvoir l'emploi, à savoir : (i) l'appui à la formulation de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi que l'emploi des jeunes ; et (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et le développement des ressources humaines. Concernant le premier programme, le projet de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a été élaboré en 2009 avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT). Ce document a été validé en mars 2010 par les commissions mises en place dans le cadre du groupe thématique.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des Secrétariats généraux et de l'Inspection Générale du Travail (IGT), un questionnaire d'enquête sur l'identification de besoins en formation a été élaboré et administré depuis le mois de février 2010. Dans le but d'améliorer l'information sur la situation de l'emploi en RDC, l'ONEM a mis en place un système d'enregistrement des demandeurs d'emploi. A ce jour, 60.000 demandeurs d'emplois ont été rentrés dans sa base de données. Depuis mars 2010, l'ONEM procède à l'octroi des cartes biométriques à tous les chômeurs enregistrés. Dans le même ordre d'idée, un Programme d'Informatisation Efficace pour une meilleure Gestion du Marché de l'emploi, PIEGMA en sigle a été mis sur pieds en février 2010. Un Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a été également créé.

Encadré n°4. Programme d'Informatisation Efficace pour une meilleure Gestion du Marché de l'emploi (PIEGMA)

Les attributions assignées au PIEGMA sont les suivantes : (i) produire des indicateurs sur les opportunités d'emploi et de la formation tout en mettant en place un dispositif de suivi des diplômés et d'autres catégories de demandeurs d'emploi sur le marché du travail ; (ii) publier des indicateurs clés du marché ; (iii) déterminer périodiquement des besoins de mains d'œuvre de l'économie nationale par qualification à partir des résultats des

² Ces lois portent sur la transformation des entreprises publiques, l'organisation et le fonctionnement des établissements publics, le désengagement de l'Etat des entreprises du Portefeuille, ainsi que l'organisation et la gestion du Portefeuille de l'Etat.

enquêtes, de recensement, du répertoire des métiers, etc. ; et (iv) élaborer des fiches métiers/emplois qui décrivent les compétences exigées, les conditions d'accès, les modalités d'exercices d'un emploi, en vue de doter le marché de l'emploi d'un éclairage sur le contenu des postes à pouvoir.

- **Réforme du système financier**

Pour améliorer l'accès au financement et renforcer le rôle du secteur financier dans la relance de l'économie nationale, les normes et critères de supervision des banques commerciales ont été renforcés. La BCC a procédé à la publication en juillet 2009 des bilans de liquidation des deux banques publiques (NBK et BCA). Le Gouvernement a agréé en 2008 et 2009 des actes constitutifs des banques privées et institutions de micro-finance qui ont permis d'accroître le nombre des banques au pays et d'améliorer le niveau d'intermédiation financière. Une stratégie de réorganisation de la BCC en vue de rationaliser son fonctionnement et de réduire son déficit d'exploitation a été adoptée en juin 2009. La modernisation de la BCC et l'introduction des nouveaux instruments de gestion de liquidité se sont poursuivies.

2.2. Politiques d'appui à la croissance économique

2.2.1. Agriculture et développement rural

L'objectif du Gouvernement poursuivi dans ce secteur est de relancer la production agricole à un niveau qui permette de faire face aux besoins nutritionnels de toute la population et de réhabiliter les bases d'une cohésion sociale capable d'assurer le maintien durable de la paix et de la stabilité dans le pays. Pour y parvenir le Gouvernement a amorcé la réforme institutionnelle du ministère de l'agriculture, la réalisation du diagnostic institutionnel préliminaire et du projet de restructuration du ministère du développement rural. Il a adopté la stratégie harmonisée du secteur agricole et du développement rural.

Pour appuyer la production agricole³, les semences améliorées ont été distribuées et l'encadrement des paysans producteurs a été assuré. Ces actions ont permis d'améliorer la production vivrière et de stabiliser les prix. Les différentes réalisations physiques enregistrées à cet effet, au cours de la mise en œuvre du DSCRP se résument comme suit : (i) 10.317 Km des pistes rurales réhabilitées et 7.500 Km de pistes rurales sont en cours d'entretien sur financement du Royaume de Belgique ; (ii) 120 Km de cours d'eau aménagés ; (iii) 40 Km de cours d'eau balisés sur financement du Gouvernement ; (iv) 3 laboratoires de SENSEM réhabilités ; (v) 32 sources d'eau potables aménagées , (vi) 4 couloirs de contention avec paddock et abreuvoir, et (vii) 94 marchés et entrepôts sont en cours de construction sur financement BAD, dans les provinces du Katanga, Kasai-Oriental, Kasai-Occidental, Bandundu et Bas-Congo.

Par ailleurs, 702 tracteurs agricoles et 30 motoculteurs ont été acquis et acheminés dans toutes les provinces ainsi que dans certaines stations de l'INERA. Il y a lieu de signaler l'acquisition de 85 paires de bœufs de trait, le dressage de 125 paires de bœufs de démonstration et 410 paires de bœufs de paysans. Ces actions ont permis au secteur de l'agriculture et développement rural de maintenir sa part dans la formation du PIB à environ 3%.

³ Les projets mis en œuvre dans le cadre de la relance de la production agricole, du désenclavement des zones de production et de l'organisation du monde rural : PMURR, PARSAR, PRESAR, PRODAP, PAIDECO, PRAPO, PRAPE et PASU.

En dépit de toutes les réalisations mentionnées ci-haut, le secteur de l'Agriculture et du Développement rural reste confronté aux grands défis que sont l'amélioration de l'accès aux marchés, aux crédits en particulier pour les investissements, aux technologies et à un matériel végétal performant ; l'accès et la gestion des ressources foncières ; la disponibilité et la productivité de la main d'œuvre.

2.2.2. Forêt et environnement

La politique du Gouvernement, en matière forestière, est d'assurer l'assainissement de ce secteur afin de promouvoir une gestion durable des ressources forestières et fauniques en vue d'accroître leur contribution au développement économique, social et culturel des générations présentes et futures.

Pour ce faire, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de : (i) lutter contre la désertification pour la gestion durable des terres et forêts, (ii) vulgariser le code forestier, (iii) réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation, (iv) améliorer le système d'information de gestion forestière, (v) renforcer les capacités du Ministère et des institutions sous tutelle, et (vi) gérer un programme d'action nationale d'adaptation au changement climatique.

Le Gouvernement a finalisé l'essentiel des textes d'application du code forestier en 2009, soit une trentaine sur 42, en même temps qu'il a procédé au renforcement des services commerciaux et d'appui au Conseil de la Gestion Durable des Terres et Forêts par la création du Comité National de lutte contre la dégradation des terres et forêts. De même, la société civile a été déployée dans plusieurs sites pour accompagner les communautés locales dans la phase de la signature des cahiers de charges pour le suivi des plans de gestion forestière. Dans le cadre de la vulgarisation du code forestier, des consultations et séminaires ont été organisés au titre de zonage participatif dans les trois provinces que sont l'Equateur, le Bandundu et la Province Orientale. Des campagnes de vulgarisation du code forestier ont été réalisées, avec l'appui financier de la FAO, à travers les chefs-lieux de ces provinces en 2009.

Pour Réduire les Emissions dues au Déboisement et à la Dégradation (REDD), la réalisation d'un monitoring prévu à cet effet a commencé depuis 2009, cet exercice est encore en cours, tandis que le rapport de Proposition de Préparation du pays à la REDD (RPP) a été finalisé. Il sied également de signaler la création d'une base des données statistiques forestières pour améliorer le système d'information de gestion forestière.

Concernant le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère et des institutions sous-tutelle, quelques agents ont été formés en collecte des données et gestion de formation de monitoring et de suivi de la dynamique des aires protégées dans le cadre du Projet Forêt et Conservation de la Nature (PNFOCO)⁴. D'autres agents des directions techniques ont suivi eux aussi des modules de formation sur le contrôle forestier, la gestion forestière, l'aménagement du territoire, et la biodiversité aussi bien à l'intérieur et dans certains pays étrangers (Chine, Suède, France et Espagne). Il sied également de souligner l'existence d'un autre projet en cours d'exécution, sur financement de la GTZ, portant sur le renforcement institutionnel de l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN) toujours dans le cadre du PFCN.

⁴ Le PNFOCO est un projet financé par la Banque mondiale avec un budget total 64 millions de dollars

Quant au programme d'adaptation au changement climatique, le Gouvernement a procédé à la formulation des profils des projets d'appui à la relance du secteur agricole et rural dans son volet « Environnement sensibilisation de la population agricole et rurale ». Ce projet consiste à sensibiliser la population sur les pratiques culturelles utilisées et qui sont jugées préjudiciables à la biodiversité. Le projet est en cours et est opérationnel au Bas-Congo et dans le Bandundu.

2.2.3. Mines et Hydrocarbures

La stratégie prônée par le Gouvernement dans le sous-secteur minier pendant la période de mise en œuvre du DSCRP a consisté à améliorer la contribution du secteur à la croissance économique. Le Gouvernement a ainsi bâti sa politique de croissance pour le sous-secteur autour de trois axes à savoir : la promotion des capitaux privés, la relance de la production et l'amélioration de la gestion.

En ce qui concerne la promotion des capitaux privés, le Gouvernement a poursuivi la vulgarisation du code et du règlement minier et finalisé les audits organisationnel et financier du CAMI. Les journées minières ont été organisées en 2009 et ont conduit à des recommandations sur base desquelles le code minier est en voie d'être retouché dans le cadre du Projet PROMINES. S'agissant de la relance de la production minière, le rôle du SAESSCAM a été renforcé pour l'encadrement et la promotion des exploitants de la petite mine. Ce renforcement a permis au SAESSCAM de se déployer dans quelques provinces de la République, notamment dans les deux Kasai, dans le Katanga ainsi qu'au Nord et au Sud-Kivu.

Dans le cadre du renforcement des capacités de gestion des entreprises œuvrant dans le secteur, les entreprises minières et les services connexes ont été restructurés, notamment (i) la GECAMINES, (ii) l'OKIMO, et (iii) le Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification (CEEC). Pour les autres, le processus est en cours. Par ailleurs, la plupart des contrats miniers revisités ont été renégociés. En outre, au regard de l'application des principes de l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives (ITIE), le premier rapport pour l'exercice 2007 a été produit en 2009 et, attend sa validation par un consultant indépendant.

Cependant, le secteur doit faire face à des défis majeurs que sont : (i) l'insuffisance des ressources financières pour finaliser le déploiement du SAESSCAM et du CAMI ; (ii) l'encouragement et la promotion du microcrédit en faveur des artisans et poursuite de la vulgarisation du Code Minier, (iii) la rétrocession rare des ressources accordées aux services du Ministère, et (iv) le manque de transparence de la part de certaines compagnies pour la publication de leurs recettes ainsi que de tout paiement effectué au profit de l'Etat.

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, le Gouvernement entend favoriser l'éclosion du secteur en s'appuyant sur ses réserves pétrolières et gazeuses pour propulser la RDC parmi les plus grands producteurs africains. Pour ce faire, il a axé ses interventions autour : (i) de la réduction du risque d'exploitation gazeuse ; (ii) de la réduction du déficit énergétique dans la sous-région de l'Est, et (iii) de l'élaboration du Code Pétrolier.

Dans le cadre de la réduction du risque d'exploitation gazeuse, le Gouvernement a mis en place un dispositif expérimental artificiel sur le dégazage du lac au niveau du Golfe de Kabuno au cours de l'année 2009, en attendant le dégazage complet du lac.

Pour combler le déficit énergétique dans la sous-région de l'Est, un protocole d'accord a été signé entre le Gouvernement et les partenaires privés pour l'exploitation du gaz méthane, une structure mixte Congolo-Rwandaise a été créée pour exploiter le gaz et produire l'électricité dans le Nord et le Sud-Kivu. S'agissant du Code des hydrocarbures, un projet de loi, le créant, a été élaboré par le Gouvernement et transmis au Parlement en 2009 pour adoption.

2.2.4. Energie

Cette sous-section concerne principalement la production et la distribution de l'électricité. L'objectif est de porter une plus grande accessibilité de toutes les couches sociales et communautés de base à une énergie fiable en vue de relever le taux de desserte de 6% à 12,5% en 2015 selon le rapport des OMD, 60% à l'horizon 2025 et à terme couvrir l'ensemble du territoire national.

Pour y parvenir, le Gouvernement a axé ses interventions autour (i) de l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire du secteur, (ii) de la réalisation des investissements de fiabilisation, (iii) de la réhabilitation des infrastructures existantes, (iv) de développement de nouvelles infrastructures ainsi que, (v) de la construction des réseaux de transport associés aux centres de production.

La BAD a mis en place un financement d'USD 15 millions pour réaliser des études de faisabilité sur le développement du site d'Inga et des interconnexions électriques associées. Un nouveau Code d'électricité a été validé par les parties prenantes en 2009. Un Système d'Informations Energétiques « SIE » a été créé pour permettre de publier, d'ici juin 2010, le bilan énergétique actualisé de la RDC.

Par ailleurs, le Gouvernement a également entrepris la mise sur pied dans le cadre du projet PMEDE et SAPMP⁵, un vaste programme d'investissements qui a permis de concrétiser et de finaliser en 2009 les actions suivantes : (i) la réhabilitation du Groupe 3 notamment de la centrale d'Inga 2, (ii) la fourniture d'une roue-turbine Francis pour Inga 2B, (iii) la réalisation de l'étude de réhabilitation de la centrale de Zongo, (iv) l'installation d'un hydro-générateur flottant de 500 KVA à Kananga.

2.2.5. Infrastructures de transport

Avec l'appui des partenaires au développement⁶, 22.900,60 km des routes ont été réalisés sur 20.352,05 km ciblés, soit 113%. Les principales actions ont concerné la modernisation, la réhabilitation, la réouverture des routes en terre et des pistes rurales, et l'entretien à large échelle de ces infrastructures.

Encadré n°5. Quelques réalisations des infrastructures des routes

Plusieurs Kilomètres de routes ont été réhabilités au cours des douze derniers mois ou sont en cours de construction, parmi lesquelles, les tronçons Kenge - Kikwit, Lubumbashi-Kasumbalesa, Beni-Kisangani, et Mbandaka-Bikoro. Les travaux de réhabilitation des tronçons routiers Bukavu-Kavumu, Kamituga-Kasongo, Kisangani-Banalia-Buta-Bunduki et Lisala-Bumba-Bunduki ont été aussi lancés et sont avancés à ce jour. Les routes Ilebo-Kananga, Kikwit-Tshikapa-Kananga-MbujiMayi-Kabinda-Kasongo, Uvira-Fizi-Kalemie-Pweto-

⁵Les Projets de Développement des Marchés d'Electricité pour la Consommation Domestique et l'Exportation », PMEDE en sigle, et « Projet du Marché de l'Electricité en Afrique Australe », SAPMP, sont des projets financé conjointement par la Banque mondiale, la Banque Européenne d'Investissement et la Banque Africaine de Développement, pour un montant de USD 900 millions.

⁶ Les partenaires présents dans ce secteur sont principalement la BAD par PARSAR, Royaume de Belgique, la Banque mondiale dans le cadre du projet PMURR.

Kasomeno, Beni-Lubero-Rutshuru-Goma, Niania-Isiro, sont à leur début de travaux. La durée et les coûts de transport par route ont sensiblement baissé. Par ailleurs, en complément aux efforts de réhabilitation des routes de desserte agricole, 20 bacs de traversée ont été réhabilités ou construits, puis déployés au Bandundu, à l'Equateur et dans les deux Kasai.

Dans le secteur de la voirie, plusieurs artères de la Ville-Province de Kinshasa, viennent d'être remises en état. D'autres chantiers sont encore en cours, avec pour ambition, de réhabiliter 300 Kms de la voirie de la capitale. Le Fonds National d'Entretien Routier (FONER, en sigle) est devenu opérationnel.

Au volet des infrastructures aéroportuaires, il y a lieu de signaler le début des travaux sur la piste et le pavillon d'honneur de l'aéroport de N'djili.

Le tableau ci-dessous donne la synthèse des réalisations dans le secteur de routes.

Tableau n° 1. Synthèse de quelques réalisations dans le secteur routier

Nature d'intervention	Prévision (en Km)	Réalisation (en Km)	%
Routes d'intérêt général	10.793,6	5.000	46
- Sur ressources propres	438	158	36
- Sur ressources extérieures*	10.355,6	4.842	47
Voiries urbaines	158,45	83,9	53
- Sur ressources propres	107,25	58	54
- Sur ressources extérieures*	51,20	25,9	51
Pistes rurales	9.400	17.817	190
- Sur ressources propres	-	-	-
- Sur ressources extérieures	9.400	17.817	190
TOTAL PRÉVU	20.352,05	22.900,9	113

Source : Calculs sur base des informations obtenues à la DVDA, Office des routes, OVD et l'Agence des grands travaux

* y compris le programme Sino-Congolais.

Encadré n° 6. Impacts sociaux et économiques des travaux d'infrastructures routières

Depuis la fin des travaux de réhabilitation effectués sur la RN4 entre Kisangani et Beni (au Nord-Kivu), la reprise du trafic routier fait de l'ombre aux avions qui jusque-là transportaient l'essentiel des marchandises dans cette zone de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Sur l'avenue du stade, au centre-ville de Butembo, des matelas emballés dans des sacs en plastique, des paniers d'oignons et d'ail ainsi que diverses marchandises jonchent le sol. Dans le plus grand désordre, des manutentionnaires chargent des sacs de haricot dans des véhicules poids-lourds. Sur chacun d'eux, on peut lire « Kisangani Express ».

« On ne manque jamais un véhicule à charger. C'est comme ça qu'on gagne notre vie ici », explique, tout haletant, Bamimbi Vumi, un chargeur très affairé. Un parking improvisé s'est installé ici depuis la fin de l'année 2008, juste à côté du bureau détaché de la plus grande des compagnies de transport terrestre des biens et des personnes, qui assure la liaison entre Butembo et Kisangani. Il y a quelques mois encore, on ne voyait guère de passagers se bousculer pour monter sur les véhicules et parcourir les 900 km qui séparent les deux villes.

Les transporteurs aériens en perte de vitesse

Avant la réhabilitation de cette route, le transport des personnes et des marchandises s'effectuait en grande partie par avion. Les transporteurs aériens régnaient alors en maîtres, mais leur marché est en chute libre depuis les travaux de réhabilitation effectués au coût de 55 millions de dollars américains dans le cadre du Projet d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale (PUSPRES), financé par la Banque mondiale. Un passage dans les dépôts vides des quelques compagnies aériennes qui résistent encore à l'avènement des véhicules illustre les effets de cette concurrence. « Les opérateurs des véhicules sur Kisangani bloquent vraiment notre marché », se plaint Dominique Mbavumoja, chef d'agence de la compagnie Mango Airline. « On est au bord de la fermeture, mais on imagine des stratégies pour garder les clients. »

Des 13 compagnies aériennes qui opéraient entre 2000 et 2005, seules trois essayent encore de résister. « Que voulez vous ? Le client voit où se trouve son intérêt. Et d'ailleurs, notre gouvernement a interdit le vol des Antonov depuis longtemps », argumente Pascal Karungu, vice-président de l'ACCO (Association des chauffeurs du Congo), pour qui le

transport aérien « rapportait surtout aux pilotes étrangers alors que maintenant ce sont nos chauffeurs qui en profitent ». « Avant, nous taxions 1 kilo de fret à 1,4 USD, mais les camionneurs sont venus et ont diminué le prix jusqu'à 0,5 USD le kilo. Certains descendent même jusqu'à 0,25 USD », affirme MuyisaKambine, responsable du marketing à la compagnie Galaxie Kavatsi. « Avant que les transporteurs routiers n'entrent dans la danse, nous acheminions entre 150 et 200 tonnes de marchandises diverses par mois sur Kisangani. Maintenant c'est autour de 29 tonnes », affirme, amer, Dominique Mbafumoya.

Source : *Document Banque mondiale*

2.2.6. Industrie

La vision du Gouvernement est de rendre le secteur industriel compétitif, créateur d'emplois et pleinement intégré dans la dynamique régionale et internationale d'échange.

A ce jour, le Ministère de l'industrie a produit le premier draft du Document des Politiques et Stratégies Industrielles (DPSI), qui attend son adoption pour être vulgarisé et à défini des programmes d'actions pour les filières prioritaires de l'agro-industrie et des matériaux de construction.

Concernant la gestion et la surveillance des normes et métrologie légale en RDC, 217 normes ont été adoptées dans les domaines de l'agro-alimentaire (134 normes), des grandeurs et unités (13 normes), des ciments courants (11 normes), du bois (13 normes), des aciers (54 normes), de l'évaluation de la conformité (1 norme). L'avant-projet de loi sur la normalisation et métrologie légale a été validé par une commission interministérielle et attend son adoption en Conseil des Ministres. Le Gouvernement a lancé la construction de la cimenterie de la Province Orientale (CIPOR), mené une étude sur l'implantation des centres agro-alimentaires pilotes à Kalemie, au Nord-Kivu et dans le Bas-Congo et implanté le Bureau de Représentation du corridor de développement du Bas-Congo à Kinshasa. De même, il a déposé et défendu au Parlement, le Projet de Loi pour la sauvegarde de l'industrie nationale ; la promulgation, l'installation de l'autorité de régulation et le choix du site de la N'sele pour la mise en route du projet des Zones Economiques Spéciales (ZES).

2.2.7. Commerce

Le Gouvernement a engagé une étude diagnostic d'intégration du commerce avec l'appui de la Banque mondiale en vue de réunir des éléments pouvant l'aider à élaborer sa politique commerciale et une stratégie globale de soutien à la facilitation du commerce. Les conclusions préliminaires de cette étude ont été publiées lors d'un atelier organisé en février 2010.

2.3. Accès aux services sociaux de base et réduction de la vulnérabilité

2.3.1. Éducation

La politique du Gouvernement dans ce secteur est de construire un système d'éducation inclusif et de qualité contribuant efficacement à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de porter le TBS de 64,1 à 80% dans le primaire entre 2006 et 2008. La matérialisation de cette politique passe par le renforcement du pilotage du système éducatif, l'amélioration de l'accès, de l'équité ainsi que de la qualité de l'éducation à tous les niveaux.

Un cadre stratégique de l'EPSP axé sur la gratuité dans l'école primaire dans tous les niveaux a été élaboré. La stratégie de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel a été adoptée. 140 écoles ont été réhabilitées dans le cadre du volet social du PMURR financé par la Banque mondiale. Le Gouvernement a procédé, dans le cadre du Projet d'Action Sociale d'Urgence (PASU) du Fond Social de la République et avec appui des PTF, au courant de 2006-2009, à la remise des kits scolaires aux enseignants et élèves de l'école primaire, ainsi que des guides pédagogiques du maître complétant les manuels de lecture et de mathématique. Et grâce au financement de la CTB de Banque mondiale, les enfants du primaire ont reçu des manuels scolaires.

Les actions ont eu pour résultat de porter le Taux Brut de Scolarisation dans le primaire de 64,1% en 2006 à 84,3% en 2008, contre 80% tel que projeté en 2005. Cependant, les défis à relever du secteur restent énormes au regard de la Constitution de la République qui prône la gratuité totale et effective de l'enseignement primaire et l'atteinte des OMD.

2.3.2. Santé

La politique du Gouvernement dans ce secteur est de faciliter l'accès aux soins de santé de qualité à toute la population, particulièrement aux groupes vulnérables et combattre les grandes endémies et les maladies transmissibles. Cet objectif devrait se matérialiser notamment par la réduction du taux de mortalité infantile de 126 en 2001 à 89 en 2008 pour 1000 naissances vivantes et celui de la mortalité maternelle de 1289 à 944 pour 100000 naissances sur la même période.

Pour atteindre ces résultats, les actions⁷ ci-après ont été réalisées par le Gouvernement : (i) adoption des mesures transitoires pour accompagner le processus de la décentralisation, (ii) la réalisation des états des lieux du secteur de la santé, d'une enquête démographique et de sante EDS ainsi que sur la viabilité des instituts de formation sur l'ensemble du pays pour générer les données de révision de la politique nationale, du Programme Nationale de Développement Sanitaire (PNDS), l'actualisation de la Stratégie du Renforcement du Système de Santé (SRSS), de la carte sanitaire, (iii) la réalisation de l'audit institutionnel avec l'appui de l'OMS, dans le cadre de la réforme de l'administration publique, (iv) la révision et la diffusion des normes et directives sanitaires.

En dehors des actions normatives, plusieurs actions de lutte contre les maladies ont été réalisées dans le pays, il s'agit de : (i) la campagne de vaccination pour l'élimination de la poliomyélite et de distribution de vitamines A et du Mébendazole pour l'amélioration de l'état de santé de l'enfant ; (ii) la campagne de distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides; (iii) la vaccination de deux millions d'enfants de moins d'un an avec l'appui financier de GAVI-Vaccination et de l'UNICEF.

En décembre 2009, le Gouvernement a lancé les travaux de construction d'un grand hôpital d'environ 500 lits à Kinshasa.

Quelques actions menées ont conduit aux résultats suivants : (i) amélioration du quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans passant de 172 ‰ à 165 ‰ d'abord, puis à 148 ‰ ensuite, (ii) stabilisation de la mortalité néonatale autour de 38 ‰, (iii) augmentation de la

⁷ Ces actions ont été réalisées avec l'appui technique et/ou financier des partenaires au développement ci-après : PARSS/Banque mondiale, OMS, JICA, Unicef, UNFPA, Fonds mondial, AXXES/USAID, PS-FED 9, GAVI Alliance, GTZ, ASNIC, ASNIP.

couverture vaccinale au BCG passant de 53% à 72%, du DTC3 de 30% à 45%, de polio 3, de 42% à 46% ainsi que de celle des enfants complètement vaccinés de 23% à 31%.

2.3.3. Eau et assainissement

L'objectif du Gouvernement est de porter le taux de desserte en eau potable de 22% en 2005 à 26.9% en 2008, avec la perspective d'atteindre 40% 2015. L'atteinte de cet objectif devrait passer par : (i) le renforcement et le développement des systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) ainsi que le rétablissement des performances de la REGIDESO, (ii) la réhabilitation des infrastructures existantes, (iii) le forage des puits d'eau et le captage de sources d'eau en milieux ruraux, (iv) l'amélioration de la gestion des points d'eau et, (v) la réhabilitation des voies de drainage des eaux usées dans les grandes villes.

Les actions ci-après ont été réalisées⁸ en ce qui concerne l'alimentation en eau potable en milieu urbain et en milieu rural : (i) adduction d'eau potable dans certains quartiers périphériques de Kinshasa-Est ; (ii) construction de 19 forages dont 14 dans le territoire de Kabalo et 5 dans les quartiers périphériques de Kinshasa-Est ; (iii) réhabilitation d'un point de captage de l'usine d'eau de Lukaya ; (vi) réhabilitation de captage d'eau brute de N'djili ; (vii) construction du deuxième module de l'usine de captage d'eau de Boma et réhabilitation du centre de formation de Kinshasa ainsi que de l'atelier de maintenance et du laboratoire centrale ; (viii) réhabilitation des réseaux secondaires et tertiaires dans 10 communes de la ville de Kinshasa. Sur un total de 32 projets retenus, 7 ont été réalisés pour un coût évalué à USD 423 millions contre 428 millions, soit un taux d'exécution financière de 99% de consommation.

La mise en œuvre des actions du Gouvernement a permis d'améliorer le taux de l'accès à l'eau potable qui est aujourd'hui estimé à environ 27%

Toutefois, il y a lieu de signaler quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions dans ce secteur, à savoir :

- L'absence d'une stratégie de développement du secteur de l'eau et assainissement ;
- Le faible progrès de la réforme du cadre légal et institutionnel du secteur ;
- Le non alignement dans le budget de l'Etat des plusieurs actions prévues ;
- L'insuffisance des ressources financières pour assurer l'exploitation et les investissements (contrepartie du Gouvernement à la mise en œuvre des projets financés par les partenaires extérieurs ;
- Le faible alignement de financement extérieur aux priorités du Gouvernement ;
- La faible capacité technique et financière des entreprises locales à réaliser des ouvrages.

2.3.4. Protection sociale

L'objectif poursuivi par le Gouvernement dans ce secteur est d'améliorer les conditions de vies des groupes vulnérables : les femmes et les enfants en situation difficile, les personnes vivant avec handicap, les personnes de troisième âge et les personnes déplacées et/ou

⁸ Les partenaires ci- auprès ont intervenu dans le secteur de l'eau et assainissement : la Banque Mondiale, la BAD, l'Union Européenne, l'Unicef, la Coopération Allemande (KfW) et la Coopération Belge (FINEXPO) dans le cadre des projets PURUS, PEMU, PMURIS, PEASU, PMURR, ...

réfugiées. Pour réaliser cet objectif, le Gouvernement a mis en place les programmes de vulgarisation de la stratégie de protection sociale, de développement communautaire et de création des richesses adaptées à la situation des groupes cibles.

Les principales actions réalisées sont : (i) la promulgation de la loi portant protection de l'enfant par le Parlement, (ii) l'élaboration après consultations provinciales du document sur la protection des enfants en rupture familiale, (iii) le retrait de 12.000 enfants qui travaillaient dans les mines, (iv) la réintégration de 570 jeunes affectés par la guerre, (v) l'adoption des politiques en faveur des orphelins et enfants vulnérables et de son plan d'action national, (vi) le recensement des enfants de la rue dans la ville de Kinshasa dont le nombre est estimé à 14.000 et (vii) l'élaboration des modules de formation des Assistants sociaux et le renforcement des capacités de 130 Assistants sociaux dans 4 provinces (Kinshasa, Kasai-Oriental, Katanga et Bandundu).

2.4. Lutte contre le VIH/Sida (un des piliers de la SCRP)

La politique du Gouvernement est de : (i) assurer la prévention de la transmission du VIH ; (ii) améliorer la qualité de vie des PvVIH ; (iii) atténuer l'impact négatif du Sida sur la communauté et, (iv) renforcer la coordination et le suivi-évaluation à tous les niveaux.

Pour atteindre ces résultats, les actions réalisées ont concerné à la prévention et le traitement du VIH/Sida, l'atténuation de l'impact socioéconomique de ce dernier et le renforcement de la coordination et du suivi-évaluation des actions de lutte contre le VIH/Sida.

2.4.1. Prévention et stabilisation de la transmission du VIH et des IST

Cet axe a constitué l'épicentre de la lutte. Pour amener les communautés au changement social de comportement au regard des facteurs de vulnérabilités, des campagnes de sensibilisation et de mobilisation ont été menées. Celles-ci ont consisté à l'organisation des causeries éducatives, la promotion des services IST, la promotion du conseil et dépistages volontaires (CDV), la promotion du préservatif, auprès des professionnelles de sexe, des PvVIH, des hommes en uniforme et, des autres populations spécifiques et vulnérables (transporteurs, miniers, populations maraichères, etc.).

50 millions de préservatifs ont été distribués par an ces dernières années, et 220 millions en ont été commandé en 2009. L'utilisation demeure toutefois encore faible avec un taux d'utilisation des préservatifs lors des rapports sexuels occasionnels auprès des jeunes évalué à 21%. Plusieurs initiatives ciblant les jeunes ont été également menées notamment pour retarder l'âge du début des rapports sexuels, promouvoir la fidélité à un seul partenaire, promouvoir l'utilisation correcte des préservatifs. Par ailleurs, pour la période allant de 2007 à 2009, environ 4.098.750 personnes ont bénéficié d'un service complet, y compris le résultat du test, des conseils et de dépistage volontaire (CDV) pour une meilleure prise de conscience de la vulnérabilité individuelle et une prise en charge précoce des PvVIH.

En outre, pour la même période 642.096 cas d'IST ont été soignés selon les directives nationales pour 1.674.330 d'IST symptomatiques, soit une couverture de besoin de 38% (Rapports annuels PNL, 2007-2009), comme illustré dans le graphique ci-dessous.

Le graphique ci-dessous montre qu'il y a une légère évolution en termes de couverture, bien que le gap persiste. Au total, de 2007 à 2009, 98,7% de femmes enceintes n'ont pas pu bénéficier d'ARV prophylactiques pour la PTME. Le %age de nourrissons nés de mères séropositives qui sont infectés par le VIH est de 25% (PNMLS, Rapport UNGASS 2007).

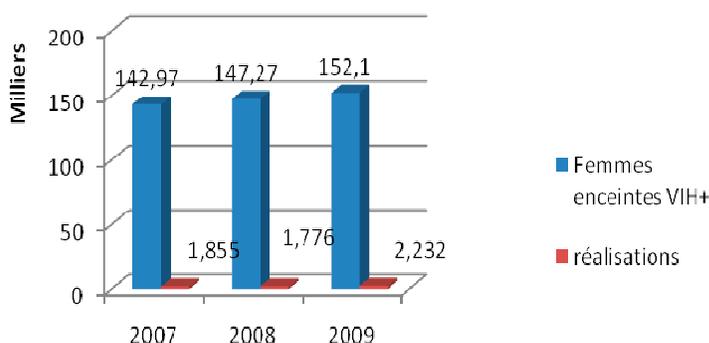


Figure n°6. Couverture PTME de 2007 à 2009

Par ailleurs, en vue de réduire les risques de transmission du VIH, le Gouvernement a procédé à la distribution de kits de Prophylaxie Post-Exposition (PPE) aux femmes victimes de violences sexuelles, et la programmation et distribution régulière des condoms auprès des groupes vulnérables. En RDC, en 2008, plus de 18.407 victimes de viols sexuels ont été enregistrés, et seulement 2.554, soit 14%, ont eu accès aux kits PPE⁹. Il se dégage un gap de 86% de victimes de viols sexuels qui n'ont pas eu accès aux kits PEP pour la prévention du VIH. De même, plusieurs millions de condoms ont été distribués à travers toute la République.

En matière de la sécurité transfusionnelle, le souci du Gouvernement reste d'élargir sa couverture auprès des populations en besoin tout en s'assurant de la qualité de sang transfusé. Au regard du graphique ci-dessous, par rapport au besoin exprimé (1.136.000) seulement 686.379 transfusions sanguines ont été réalisées en trois ans, soit une couverture de 60,42%. Lorsqu'il faut prendre en compte l'aspect dépistage de qualité qui inclut le respect du protocole national, la formation des prestataires en pratique transfusionnelle et la réalisation du contrôle de qualité, le rapport UNGASS 2007 fait état de seulement 46,8% d'unités de sang transfusées ayant fait l'objet du dépistage de qualité

2.4.2. Accélération du traitement et amélioration de la qualité de vie des PVVIH-Sida

En vue d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH (PvVIH), le Gouvernement s'est attelé à mettre sous traitement aux ARV des PvVIH éligibles et prendre en charge médicale des infections opportunistes. Ainsi, en 2009, 34.947 patients de Kinshasa (11.701), Kisangani (4.751) et Katanga (3.041) ont actuellement bénéficié du traitement ARV contre seulement 15.561 qui l'étaient déjà en 2006.

Jusqu'en 2008, seul 33,6% des zones de santé (ZS) ont été couvertes pour la prise en charge des infections opportunistes (IO) soit un gap de 64,4% de ZS non couvertes. A ce jour, 15% de ZS, soit 80 ZS sur un total de 515 ZS, prennent en charge les cas de coïnfection VIH-

⁹ UNFPA, Rapport annuel 2008

tuberculose. Sur 100.000 cas de dépistés chaque année, 97% n'ont pas accès au dépistage du VIH, et parmi les malades, plus de 60% ne bénéficient pas de la thérapie ARV. En 2009, on notait 56.563 nouveaux cas d'infections opportuniste. La tuberculose est la première IO, avec 5.161 (Rapport annuel du PNLS, 2009). Le %age de cas estimé de tuberculose liée à la séropositivité concomitante auxquels ont été administrée un traitement antituberculeux et un traitement est de 0,1%. (PNMLS, Rapport UNGASS 2007).

2.4.3. Atténuation de l'impact socio-économique du VIH/Sida sur la Communauté

En vue d'élaborer une stratégie de soutien aux orphelins et enfants vulnérables (OEV), des ateliers de collecte des données dans le cadre de la réalisation d'une enquête rapide sur la situation des OEV (RAAAP) ont été organisés. Aussi ont été dénombrés 135.708 OEV scolarisés, 53.418 OEV ayant bénéficié d'un appui alimentaire et 87.124 OEV ayant bénéficié d'une assistance juridique. De même, dans le secteur public, 17 Ministères, ainsi que l'Assemblée Nationales ont des Cellules de Lutte contre le Sida, qui ont élaboré des plans opérationnels de lutte contre le sida, et les mettent en œuvre tant au niveau national qu'en provinces.

Quant au secteur privé, les activités suivantes sont offertes aux agents : (i) le traitement des IST ; (ii) la distribution des préservatifs et ; (iv) le traitement antirétroviral. Pour ce qui est du milieu scolaire, l'enseignement VIH est intégré dans le curriculum de l'école primaire.

De plus, en vue d'améliorer le cadre légal pour la protection des PvVIH, une loi portant protection des PvVIH et des personnes affectées a été promulguée depuis le 14 juillet 2008. Elle instruit l'Etat à rendre accessible et gratuits les médicaments relatifs à la prise en charge du sida, ainsi que le test de dépistage du VIH et elle renforce la responsabilité de l'Etat dans la lutte contre l'expansion de la pandémie, par une politique plus cohérente de prise en charge effective des personnes concernées à l'endroit desquelles toute stigmatisation ou discrimination sont désormais réprimées.

2.4.4. Renforcement de la capacité de coordination et de suivi-évaluation à tous les Niveaux

Le Conseil National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (CNMLS) a adopté en 2009 la Stratégie Nationale de Lutte contre le Sida 2010-2014. Aux fins d'en accélérer la mise en œuvre, deux plans sectoriels de lutte contre le sida ont déjà été développés pour les secteurs de la Santé et de l'éducation.

2.5. Appui à la dynamique communautaire

Le Gouvernement a procédé, dans le cadre du PASU du Fonds Social de la RDC, à la réhabilitation des infrastructures Publiques dans des communautés sélectionnées en utilisant l'approche HIMO et a renforcé la sécurité sociale. Dans ce même cadre, les communautés sélectionnées dans les 11 provinces, ont pu bénéficier des micro-dons, des campagnes d'IEC, des ateliers de formation et de services de conseil technique pour le suivi-évaluation des projets.

2.6. Renforcement des capacités

Pendant la période de la mise en œuvre de la SCRIP, il n'y a pas eu des programmes intégrés de renforcement des capacités. Pour remédier à cette situation, le Secrétariat National de

Renforcement des capacités (SENAREC) a été instruit pour mettre en place un Programme National de Renforcement des Capacités (PRONAREC, en sigle). Ce programme devrait s'inscrire dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement 2011-2015.

Chapitre 3. SUIVI ET EVALUATION

La SCRП a prévu un dispositif institutionnel de pilotage de sa mise en œuvre et des outils pour assurer le suivi-évaluation.

3.1. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de pilotage de la SCRП comprend la Commission Interministérielle de la Stratégie Nationale de lutte Contre la Pauvreté (CI-SNLCP) avec son organe technique qu'est l'Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (UPPE-SRP), et la Commission Interministérielle de Suivi des Programmes avec les Institutions financières (CISPI) avec son organe technique qu'est le Comité Technique de suivi des Réformes (CTR). A ces instances s'ajoutent d'autres organes tels que l'Institut National de Statistique (INS), l'Observatoire Congolais de la Pauvreté et des Inégalités (OCPI) et la Plate-forme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI).

Des groupes thématiques ont été mis en place en 2008 pour servir de cadre de concertations entre le Gouvernement, les Partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des actions prévues dans la SCRП.

En province, la mise en œuvre de la SCRП est pilotée par l'exécutif provincial avec l'appui technique des Comités Provinciaux et Locaux de lutte contre la pauvreté, en collaboration avec les PTF.

Toutes ces structures de pilotage de la mise en œuvre et de suivi de la SCRП sont placées sous l'autorité du Premier Ministre. Le pilotage stratégique n'a pas bien fonctionné tant au niveau central que provincial. Par contre, les activités des structures sectorielles de mise en œuvre et de suivi-évaluation se sont bien déroulées avec l'appui des PTF. Toutefois, à partir de mi-2009, le Gouvernement a tenu des réunions hebdomadaires pour suivre l'état d'avancement des déclencheurs du Point d'achèvement de l'I-PPTE. Ce qui a favorisé un début d'appropriation.

3.2. Outils de suivi-évaluation

Pour assurer le suivi-évaluation de la SCRП, les indicateurs appropriés ont été déterminés dans les secteurs jugés prioritaires par le DSCRП de première génération. Il s'agit des secteurs de l'éducation, de la santé (y compris le VIH/Sida), de l'agriculture et développement rural, les Infrastructures de transport ainsi que l'eau et assainissement

Ces indicateurs proviennent des enquêtes 1-2-3 (2004-2005), des enquêtes MICS 2 (2001) et des consultations participatives (2004-2005). Depuis 2006, il n'y a pas eu d'autres enquêtes de grandes envergures, excepté les Enquêtes Démographique et de Santé (EDS), pour mesurer les progrès réalisés à titre comparatif en rapport avec les OMD.

Concernant les performances macroéconomiques, les indicateurs ont été fixés dans le cadre du Programme suivi par les services du FMI et du Programme en cours soutenu par la FRPC.

D'autres indicateurs ont été déterminés à l'occasion de la conception des projets ou programmes sectoriels.

Il sied de souligner que la faiblesse de l'appareil statistique n'a pas permis d'assurer le suivi des comportements de la plupart des indicateurs pendant l'exécution de la SCRP. Ce qui aurait permis d'opérer des ajustements nécessaires dans le dispositif de mise en œuvre de la SCRP.

Toutefois, les revues à mi-parcours des performances des portefeuilles notamment du Groupe de la Banque Mondiale, du Groupe de la Banque Africaine de Développement, des agences du système des Nations Unies, de l'Union Européenne, et de quelques partenaires bilatéraux ont offert à la RDC des indications sur les progrès accomplis dans les secteurs qui ont bénéficié de leurs interventions.

CONCLUSION GENERALE

Considérations finales

Le Gouvernement congolais se félicite d'avoir engagé, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, un effort de systématisation de sa démarche de planification du développement à moyen terme et de l'avoir mené avec obstination dans un environnement interne et externe très hostile. Les résultats enregistrés sont moins importants que l'adhésion définitive à une vision qui marque une nette rupture à des pratiques de pilotage à vue qui ont caractérisé des années de mauvaise gouvernance.

Au terme de la revue de la mise en œuvre de la SCRP, le Gouvernement croit l'avoir fait de façon satisfaisante et avoir accompli ainsi le Déclencheur N°1 du Point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Les résultats du DSCR de première génération auraient été meilleurs n'eussent été les contraintes auxquelles il a fait face tout au long de la période de sa mise en application. Il s'agit essentiellement de :

- La faiblesse des ressources internes pour le financement de la SCRP liée à un niveau de mobilisation des recettes publiques encore bas, malgré son rythme de progression assez élevé. Cette situation a été aggravée par le tarissement des appuis budgétaires à la suite de la suspension du Programme soutenu par la FRPC, provoquant notamment le ralentissement du programme des réformes;
- La déconnexion du PAP, instrument d'opérationnalisation de la SCRP, au Budget national, rendant ainsi impossible son exécution par la Chaîne de la dépense. L'absence de cohésion entre la Direction de la Préparation et Suivi du Budget, la Direction de la Planification et les ministères sectoriels est à la base de cette situation ;
- L'insuffisance de la communication entre les Institutions de Bretton Woods, initiateur de l'approche de planification par le DSRP, et le Gouvernement sur un instrument qui était à sa première expérimentation dans un pays sortant de conflit. Cette situation n'a pas favorisé ni la compréhension de cette approche, ni son appropriation ;
- La lourdeur des procédures administratives aussi bien des PTF que du Gouvernement congolais dans l'exécution des projets, affectant ainsi dans la plupart des cas les évaluations des coûts de ces derniers ;
- Les incertitudes sociales et politiques soulevées par les tensions des élections de 2006, exacerbées par le climat d'insécurité à l'Est du pays. Les répercussions se sont portées sur la gestion des finances publiques et ont conduit à l'instabilité du cadre macroéconomique ;
- Les crises alimentaires et financières internationales, la chute consécutive des cours des produits de base qui ont eu des effets néfastes sur l'activité économique, la gestion des finances publiques et de la monnaie.

Malgré les contraintes relevées ci-dessus, la mise en œuvre de la SCRP a conduit aux résultats encourageants résumés ci-après :

- les indicateurs des secteurs sociaux (santé, VIH/Sida, Education, Eau et Assainissement) se sont améliorés. La plus grande performance est observée dans le secteur de l'éducation où les différents indicateurs se trouvent au même niveau que ceux de l'Afrique Sub-saharienne.
- les programmes macroéconomiques mis en œuvre pendant la période sous revue ont permis de rétablir la stabilité macroéconomique telle qu'attestée par la conclusion du programme avec le FMI, dénommé PEG II, appuyé par le FRPC en décembre 2009. Toutefois, les performances mitigées observées au niveau des politiques budgétaire et monétaire auraient pu être consolidées si le programme de réformes n'avait pas ralenti; ce qui aurait permis aux politiques macroéconomiques d'influer significativement sur la réduction de la pauvreté.
- les programmes, projets et actions sectoriels d'urgence réalisés dans les domaines de la planification, de la sécurisation, des infrastructures de transport, de la santé, de l'éducation, de l'eau, ont permis de rétablir la paix et la sécurité et d'améliorer tant soit peu les conditions de vie socio-économique de la population congolaise. Ils ont eu un impact réel sur la réduction de la pauvreté, principalement en termes d'amélioration d'infrastructures économiques et sociales, ainsi que d'accès aux services sociaux de base. Le bilan des actions ainsi renseigné ne porte que sur l'exécution de près de la moitié des actions prévues.
- le Gouvernement reconnaît que le pilotage stratégique de la SCRCP n'a pas été à la hauteur des enjeux de celle-ci. Il note, cependant, que les rencontres hebdomadaires organisées à partir du second semestre de 2009 pour suivre l'état d'avancement des déclencheurs du Point d'achèvement de l'I-PPTE augurent d'une ère nouvelle en matière d'appropriation des programmes du Gouvernement. A ce sujet, il compte intensifier et rationaliser ses efforts dans le cadre du DSCRCP2.

Recommandations

Les recommandations s'inspirent des leçons tirées de la mise en œuvre du DSCRCP de première génération. Elles donnent un éclairage sur les options qui pourraient se dégager des consultations participatives pour la formulation du DSCRCP 2. Ce sont donc des défis de demain qui s'articulent autour de certains piliers du DSCRCP 1ci-après :

1. La consolidation de la paix et de la sécurité par la poursuite des actions engagées pour parachever la pacification du territoire national et sortir définitivement de la crise humanitaire et par l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité ;
2. Le relèvement de la capacité de l'Etat à livrer les services sociaux de qualité en créant un consensus sur le rôle de l'Etat et la nécessité de recentrer davantage ce rôle vers les missions régaliennes et d'amener les administrations centrales et provinciales à s'adapter ;
3. La promotion de la gouvernance administrative et économique par la poursuite du processus de décentralisation en l'ajustant aux moyens, en établissant un pacte de redevabilité entre les responsables et les administrés, en poursuivant les réformes des finances, des entreprises publiques et s'engageant véritablement dans les mécanismes de transparence dans la gestion des ressources naturelles (ITIE++) ;
4. Le renforcement des conditions d'une croissance durable à travers notamment l'amélioration du climat des affaires et la mise en place de la feuille de route pour

- hisser le pays à une meilleure position au classement du « Doing Business », l'intensification de l'appui aux secteurs porteurs de croissance et des travaux d'infrastructures routières, énergétiques et des transports ;
5. La prise au sérieux des effets du changement climatique et de la gestion des questions qui touchent à la conservation de la nature ;
 6. La mobilisation du secteur privé (à travers notamment le Partenariat-Public-Privé) pour adresser les problèmes de financement des programmes de développement.

Concernant particulièrement la question importante du suivi-évaluation, le Gouvernement devra faire face à six défis majeurs : (i) la révision et la formalisation du cadre de suivi-évaluation ; (ii) la sécurisation de la production des données statistiques ; (iii) le renouvellement du cadre de programmation opérationnelle et budgétaire ; (iv) la mise en place des outils de reporting ; (v) le développement d'un cadre minimal pour l'évaluation des politiques publiques ; (vi) l'amélioration de la participation et de la communication.

ANNEXES

1. Tableau sur la synthèse du budget par fonction 2008-2009
2. Tableau sur la synthèse du budget par nature des dépenses 2008-2009
3. Tableau sur la synthèse du budget par pilier du DSCR
4. Tableaux sur le cadrage macroéconomique
5. Tableau des indicateurs des OMD
6. Tableau d'actions prioritaires : bilan 2009 et programmation 2010

Tableau 1.1. République Démocratique du Congo - Synthèse du Budget par fonction, 2008-09
(En milliards de francs congolais)

	2008	2009		Taux exéc.
	Réal.	Budget	Réal.	
Total général des dépenses primaires	1 514 680	2 552 880	1 701 365	66,6
Administration Centrale Publique (hors dette publique)	624 754	904 352	682 060	75,4
Défense	141 016	156 168	224 585	143,8
Ordre et sécurité publique	125 276	120 812	107 375	88,9
Affaires économiques	254 098	763 497	288 521	37,8
Protection de l'environnement, de la faune et de la flore	8 091	50 728	7 824	15,4
Protection sociale, affaires sociales	26 162	38 748	22 990	59,3
Logement et équipements collectifs	41 975	57 417	35 082	61,1
Santé	69 635	161 580	99 517	61,6
Religions, culture, sports et loisirs	16 910	15 170	22 208	146,4
Enseignement	206 765	284 409	211 205	74,3
(En pourcentage du Produit intérieur brut)				
Total général des dépenses primaires	23,2	32,9	19,5	...
Administration Centrale Publique (hors dette publique)	9,6	11,7	7,8	...
Défense	2,2	2,0	2,6	...
Ordre et sécurité publique	1,9	1,6	1,2	...
Affaires économiques	3,9	9,8	3,3	...
Protection de l'environnement, de la faune et de la flore	0,1	0,7	0,1	...
Protection sociale, affaires sociales	0,4	0,5	0,3	...
Logement et équipements collectifs	0,6	0,7	0,4	...
Santé	1,1	2,1	1,1	...
Religions, culture, sports et loisirs	0,3	0,2	0,3	...
Enseignement	3,2	3,7	2,4	...
(En pourcentage des dépenses primaires totales, sauf indications contraires)				
Total général des dépenses primaires	100,0	100,0	100,0	...
Administration Centrale Publique (hors dette publique)	41,2	35,4	40,1	...
Défense	9,3	6,1	13,2	...
Ordre et sécurité publique	8,3	4,7	6,3	...
Affaires économiques	16,8	29,9	17,0	...
Protection de l'environnement, de la faune et de la flore	0,5	2,0	0,5	...
Protection sociale, affaires sociales	1,7	1,5	1,4	...
Logement et équipements collectifs	2,8	2,2	2,1	...
Santé	4,6	6,3	5,8	...
Religions, culture, sports et loisirs	1,1	0,6	1,3	...
Enseignement	13,7	11,1	12,4	...
Poste pour mémoire :				
PIB nominal (en milliards de CDF)	6 525 983	7 760 000	8 729 320	...
Total des dépenses	1 635 292	2 922 394	1 846 675	...
Dette publique (en milliards de CDF)	120 612	369 513	145 310	...

Source : Etats de suivi Budgétaires, tirage du 7 avril 2010

Tableau 1.2. RD C. Synthèse du Budget par nature des dépenses, 2008-09
(En milliards de francs congolais)

	2008	2009		Taux exéc.
	Réal.	Budget	Réal.	
Total général des dépenses primaires	1 515 072	2 552 888	1 701 365	67
Fonctionnement	1 208 303	1 589 538	1 325 330	83
Personnel	533 641	590 116	559 789	95
Hors personnel	674 662	999 422	765 541	77
Biens et matériels	100 620	44 020	65 724	149
Dépenses de prestations	153 897	58 677	137 715	235
Transferts et interventions de l'Etat	420 145	896 725	562 103	63
Investissement	306 769	963 350	376 035	39
(En pourcentage du Produit intérieur brut)				
Total général des dépenses primaires	23,2	32,9	19,5	...
Fonctionnement	18,5	20,5	15,2	...
Personnel	8,2	7,6	6,4	...
Hors personnel	10,3	12,9	8,8	...
Biens et matériels	1,5	0,6	0,8	...
Dépenses de prestations	2,4	0,8	1,6	...
Transferts et interventions de l'Etat	6,4	11,6	6,4	...
Investissement	4,7	12,4	4,3	...
(En pourcentage des dépenses primaires totales)				
Fonctionnement	79,8	62,3	77,9	...
Personnel	35,2	23,1	32,9	...
Hors personnel	44,5	39,1	45,0	...
Biens et matériels	6,6	1,7	3,9	...
Dépenses de prestations	10,2	2,3	8,1	...
Transferts et interventions de l'Etat	27,7	35,1	33,0	...
Investissement	20	38	22	...
Poste pour mémoire :				
Total des dépenses	1 635 292	2 922 394	1 846 675	63
Dette publique en capital	120 612	369 513	145 310	39
PIB nominal (en milliards de CDF)	6 525 983	7 760 000	8 729 320	...

Source : Etats de suivi Budgétaires, tirage du 7 avril 2010

Tableau 1.3. RD C. Synthèse du Budget par pilier du DSCR, 2008-09
(En milliards de francs congolais)

	2008 Réal.	Budget	2009 Réal.	Taux exéc.
Total général des dépenses primaires	1 514 680	2 552 880	1 701 365	66,6
Bonne gouvernance et paix (hors dette publique)	891 563	1 157 332	1 018 361	88,0
Gouvernance politique et administrative	359 279	728 150	338 952	46,5
Gouvernance sécuritaire	260 353	247 103	330 400	133,7
Gouvernance économique (hors dette publique)	271 932	182 079	349 009	191,7
Appui aux secteurs porteurs de la croissance économique	245 859	752 213	281 059	37,4
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	31 216	48 189	59 331	123,1
Bâtiments et Travaux Publics	18 783	21 841	8 206	37,6
Energie électrique	37 800	34 670	7 892	22,8
Hydrocarbures	26 993	10 975	10 514	95,8
Industries extractives	17 396	9 275	5 830	62,9
Industries manufacturières	1 202	6 726	3 483	51,8
Services marchands	1 591	3 534	2 293	64,9
Télécommunications	9 488	14 226	9 256	65,1
Transport	101 389	602 776	174 254	28,9
Accès aux services sociaux de base	377 258	643 335	401 944	62,5
Enseignement	206 765	284 499	211 205	74,2
Santé	69 635	161 580	99 517	61,6
Protection sociale	33 883	73 942	26 109	35,3
Environnement	8 091	50 728	7 824	15,4
Eau	34 124	42 382	17 054	40,2
Electricité	13	3 000	11 243	374,8
Pauvreté urbaine et habitat	7 839	12 035	6 785	56,4
Culture, sciences et accès à la technologie universelle	16 910	15 170	22 208	146,4
(En pourcentage du Produit Intérieur Brut)				
Total général des dépenses primaires	23,2	32,9	19,5	59,2
Bonne gouvernance et paix (hors dette publique)	13,7	14,9	11,7	...
Gouvernance politique et administrative	5,5	9,4	3,9	...
Gouvernance sécuritaire	4,0	3,2	3,8	...
Gouvernance économique (hors dette publique)	4,2	2,3	4,0	...
Appui aux secteurs porteurs de la croissance économique	3,8	9,7	3,2	...
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	0,5	0,6	0,7	...
Bâtiments et Travaux Publics	0,3	0,3	0,1	...
Energie électrique	0,6	0,4	0,1	...
Hydrocarbures	0,4	0,1	0,1	...
Industries extractives	0,3	0,1	0,1	...
Industries manufacturières	0,0	0,1	0,0	...
Services marchands	0,0	0,0	0,0	...
Télécommunications	0,1	0,2	0,1	...
Transport	1,6	7,8	2,0	...
Accès aux services sociaux de base	5,8	8,3	4,6	...
Enseignement	3,2	3,7	2,4	...
Santé	1,1	2,1	1,1	...
Protection sociale	0,5	1,0	0,3	...
Environnement	0,1	0,7	0,1	...
Eau	0,5	0,5	0,2	...
Electricité	0,0	0,0	0,1	...
Pauvreté urbaine et habitat	0,1	0,2	0,1	...
Culture, sciences et accès à la technologie universelle	0,3	0,2	0,3	...
(En pourcentage du total des dépenses du pilier concerné, sauf indications contraires)				
Bonne gouvernance et paix (hors dette publique)	100,0	100,0	100,0	...
Gouvernance politique et administrative	40,3	62,9	33,3	...
Gouvernance sécuritaire	29,2	21,4	32,4	...
Gouvernance économique (hors dette publique)	30,5	15,7	34,3	...
Appui aux secteurs porteurs de la croissance économique	100,0	100,0	100,0	...
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	12,7	6,4	21,1	...
Bâtiments et Travaux Publics	7,6	2,9	2,9	...
Energie électrique	15,4	4,6	2,8	...
Hydrocarbures	11,0	1,5	3,7	...
Industries extractives	7,1	1,2	2,1	...
Industries manufacturières	0,5	0,9	1,2	...
Services marchands	0,6	0,5	0,8	...
Télécommunications	3,9	1,9	3,3	...
Transport	41,2	80,1	62,0	...
Accès aux services sociaux de base	100,0	100,0	100,0	...
Enseignement	54,8	44,2	52,5	...
Santé	18,5	25,1	24,8	...
Protection sociale	9,0	11,5	6,5	...
Environnement	2,1	7,9	1,9	...
Eau	9,0	6,6	4,2	...
Electricité	0,0	0,5	2,8	...
Pauvreté urbaine et habitat	2,1	1,9	1,7	...
Culture, sciences et accès à la technologie universelle	4,5	2,4	5,5	...
Poste pour mémoire :				
Dette publique (en milliards de CDF)	120 612	369 513	145 310	39,3
PIB nominal (en milliards de CDF)	6 525 983	7 760 000	8 729 320	...

Source : Etats de suivi Budgétaires, tirage du 7 avril 2010

Table 1. RDC : Produit Intérieur Brut à prix constants par branche d'activités, 2006-09

	2006	2007	2008	2009
	Est.	Est.	Est.	Est.
(En milliards de francs congolais constants, base 100=2000)				
Secteur primaire	204,3	210,5	221,3	226,1
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	153,2	158,2	162,9	167,8
Industries extractives	51,1	52,4	58,4	58,3
Secteur secondaire	50,8	53,3	54,9	55,9
Industries manufacturières	16,2	17,0	17,5	17,8
Bâtiments et travaux publics	31,8	33,5	34,8	35,4
Electricité, eau	2,8	2,9	2,7	2,7
Secteur tertiaire	122,6	136,3	147,6	152,7
Commerce de gros et de détail	71,3	80,6	90,5	96,4
Transports et communications	22,3	24,7	26,8	27,8
Services marchands	23,2	24,8	26,0	26,7
Services non marchands	7,7	8,2	8,5	6,2
Production imputée des services bancaires	-1,8	-2,0	-4,3	-4,4
PIB au coût des facteurs	377,7	400,1	423,8	434,7
Droits et taxes à l'importation	9,0	10,8	12,4	13,5
PIB au prix du marché	386,7	410,9	436,2	448,2
(Variation en pourcentage de l'année précédente)				
Secteur primaire	2,6	3,1	5,1	2,2
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	3,2	3,3	3,0	3,0
Industries extractives	0,9	2,5	11,4	-0,2
Secteur secondaire	8,5	5,1	3,0	1,8
Industries manufacturières	0,9	5,1	2,7	2,1
Bâtiments et travaux publics	13,2	5,4	3,8	2,0
Electricité, eau	4,3	1,8	-4,9	-1,6
Secteur tertiaire	9,0	11,1	8,3	3,5
Commerce de gros et de détail	8,9	13,1	12,3	6,5
Transports et communications	12,5	10,9	8,4	3,7
Services marchands	7,5	6,9	4,8	2,7
Services non marchands	5,8	6,2	4,2	-26,6
Production imputée des services bancaires	14,8	13,0	110,3	4,0
PIB au coût des facteurs	5,4	6,0	5,9	2,6
Droits et taxes à l'importation	14,0	19,0	15,4	8,5
<u>PIB réel</u>	<u>5,6</u>	<u>6,3</u>	<u>6,2</u>	<u>2,8</u>

Source: CPCM

Tableau 2. République démocratique du Congo, Opérations financières du secteur public, 2009
(En millions de francs congolais)

	2006	2007	2008	2009	
	Est.	Est.	Est.	Prog.	Est.
(En pourcentage du PIB; sauf indications contraires)					
Total des revenus et dons	18,8	16,3	23,4	27,3	21,3
Total des recettes fiscales et non fiscales	12,8	14,7	18,5	18,0	16,8
<i>exclus pas de porte Chinois</i>				15,7	15,8
Douanes et accises (OFIDA)	4,7	5,4	6,5	6,3	6,2
Contribution directes et indirectes (DGI)	3,8	5,0	6,6	6,4	6,2
Pétrole (royalties et taxes)	3,2	3,1	3,5	1,4	1,5
Autres	1,0	1,2	1,8	3,9	3,0
Pas de porte- Chinois	0,0	2,3	1,1
Autres				1,6	1,9
Revenue from China Mining project					
Total des dons	6,0	1,6	4,9	9,4	4,5
Dons budgétaires	1,0	0,0	0,0	2,7	1,7
Dons projets	4,0	0,6	1,1	4,2	2,0
Allègement de dette PPTE	1,0	0,9	3,8	2,5	0,8
Total des dépenses	21,5	18,9	23,0	28,9	25,7
Dépenses courantes	14,1	15,7	18,1	16,3	15,4
Salaires	5,3	5,8	6,9	6,3	6,0
Intérêts sur la dette dus	3,5	3,8	3,4	3,3	3,1
<i>Dont: intérêts sur la dette extérieure</i>	3,0	3,2	2,9	2,9	2,7
<i>Dont: intérêts sur la dette intérieure</i>		0,6	0,5	0,4	0,4
Subventions et transferts	2,1	2,2	3,5	3,0	2,8
Interventions économiques	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2
Organismes Auxiliaires	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
Transferts aux provinces	0,8	1,0	1,9	1,6	1,5
Rétrocession aux régies financiers	0,9	0,9	1,1	1,1	1,0
Biens et services	3,2	3,9	4,3	3,7	3,6
<i>Dont: Institutions</i>	0,5	0,9	1,2	0,9	0,8
Ministères	1,5	2,8	2,5	2,1	2,1
Paiements centralisés	0,6	0,3	0,5	0,7	0,7
	6,4				8,8
Dépenses en capital	3,2	2,3	3,7	9,2	7,8
Financement extérieur	2,2	1,5	2,1	6,2	5,1
Financement intérieur	1,0	0,9	1,6	2,9	2,7
Investissement du gouvernement central	1,0	0,9	1,6	1,6	1,6
Investissement des provinces	0,0	0,0	0,0	1,3	1,1
Dépenses exceptionnelles 2/	4,2	0,9	1,2	3,4	2,5
Financement extérieur	3,2	0,0	0,1	2,3	1,1
Financement intérieur	1,0	0,9	1,1	1,2	1,5
		0,0	0,0	0,1	0,0
Solde général (base ordonnancement)	-2,8	-2,6	0,4	-1,6	-4,4
Solde intérieur (base ordonnancement)	0,6	1,4	1,6	-0,7	0,3
	-0,4	0,5	0,5	-1,9	-1,2
Variation des arriérés	-0,2	-0,2	-0,2	-0,6	-0,5
Solde de la banque centrale	-0,5	-0,4	-0,5	-0,9	-0,9
Solde général consolidé	-2,9	-3,2	-0,4	-3,0	-5,9
Solde intérieur	0,5	0,8	0,9	0,1	-0,1
Total du financement	2,9	3,2	0,4	3,0	5,9
Financement intérieur	1,1	0,9	0,9	-0,8	0,0
<i>dont: Secteur bancaire</i>	1,2	0,9	1,1	-1,2	-0,7
Financement extérieur	1,8	2,9	-0,9	3,3	5,6
Amortissement dû avant allègement de la dette	-3,7	-3,9	-3,8	-4,9	-4,3
Prêts projets	1,3	1,2	0,8	4,6	4,4
Allègement de dette	3,5	3,8	0,7	0,3	3,3
Cumul des arriérés extérieurs	0,7	1,8	1,4	-6,4	2,2
Ecart de financement	0,1	-0,6	0,5	0,6	0,3

Sources : CPCM

Tableau n° 2. Situation des OMD en RDC.

Objectifs	Indicateurs retenus en RDC	Valeur en 1990	Valeur en 2001	Valeur en 2007
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Incidence de la pauvreté	60,0%	73,0%	71,34%
	Proportion de personnes vivant avec moins d'1 \$ par jour	60,0%	73,0%	71,3%
	Indice de développement Humain			41,1%
	Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	28,0%	34,0%	25,1%
	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	31,0%	73,0%	
2. Assurer une éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation dans le primaire	56,0%	52,0%	62,0%
	Taux brut de scolarisation dans le primaire		64,0%	83,4%
	Taux d'achèvement au primaire	51,0%	25,0%	50,0%
	Taux d'alphabétisation			75,0%
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Rapport filles/garçons dans le primaire	74,0%	90,0%	78,0%
	Rapport filles/garçons dans le secondaire	45,0%	54,0%	
	%age des élus par sexe (% des femmes)	6,0%	10,3%	8,4%
4. Réduire la mortalité infantile	Taux de mortalité infantile	148 pour 1000	126 pour 1000	98 pour 1000
	Proportion d'enfants de moins de 2 ans vaccinés contre la rougeole			62,9%
5. Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle	870	1289	549
	Proportion d'accouchements assistés		60,7%	74,0%
	Taux de couverture en soins prénatals (1995)	56,0%	68,2%	85,3%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies	Taux de prévalence du VIH/Sida	nd	4,2% (2003)	3,4% (2009)
	Taux d'utilisation de la contraception (toute méthode)		31,4%	21,0%
	La prévalence contraceptive (méthode moderne)	15,0%	4,4%	5,7%
	Taux de mortalité du paludisme pour 100.000 enfants de moins de 5 ans	...	1000,0%	
	Nombre d'enfants orphelins du Sida		ND	7000
	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une MII[1]		0,7%	6,0%
	Incidence de la tuberculose			160 pour 100 000
7. Assurer un environnement durable	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable en milieu urbain		-	38,0%

	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable en milieu rural	25,7%	28,5%	16,7%
	Proportion de la population vivant dans un environnement assaini en milieu urbain		-	9,0%
	Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure	41,5%	45,7%	22,1%
	Proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement	12,6%	8,8%	10,0%
	Proportion de la population vivant dans un environnement assaini en milieu rural	6,3%	39,4%	11,0%
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Taux de réalisation de sept déclencheurs		-	Faible
	Proportion de l'APD par rapport au PIB		Extrêmement faible	Très faible

Source : EDS 2007; MICS 1, 2, 3; Enquête 1-2-3; Statistiques sectorielles, Rapport OMD 2004

Résumé du Bilan des actions dans le PAP 2008-2009

N°	PILIER	REALISEES	EN COURS	NON REALISEES (jusqu'à Avril 2009)	Actions prévues	
I	PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX PAR LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS					
	GOUVERNANCE JUDICIAIRE ET SECURITAIRE					
	<i>Sécurité</i>	0	1	6	7	
	<i>Justice</i>	12	7	11	30	
	<i>Police</i>	17	31	40	88	
	<i>Armée</i>				0	
	<i>Violencessexuelles</i>	10	1	0	11	
	GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE					
	<i>Administration publique</i>	3	2	4	9	
	<i>Gouvernance locale</i>	2	1	6	9	
	<i>Election</i>	2	0	6	8	
	GOUVERNANCE ECONOMIQUE				0	
	<i>Transparence dans la gestion des Finances publiques</i>	0	0	15	15	
	<i>Gestion de la dette</i>	0	0	10	10	
	<i>Restructuration de l'appareilstatistique</i>	0	2	2	4	
	<i>Réformes des entreprisespubliques</i>	4	0	1	5	
	<i>Climat des affaires</i>	0	0	0	0	
	<i>Emploi</i>	0	2	23	25	
	<i>Reforme du système financier</i>	6	7	4	17	
	Sous total (1)	56	54	128	238	
	II	POLITIQUE D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE				238
<i>Agriculture et développement rural</i>		0	0	0	0	
<i>Forêt et environnement</i>		10	9	6	25	
<i>Mines et Hydrocarbures</i>		2	5	11	18	
<i>Energie</i>		18	27	14	59	
<i>Infrastructures de transport</i>		14	22	17	53	
<i>Industrie</i>		10	6	26	42	
Sous total (2)		54	69	74	197	
III		ACCES AUX SERVICES SOCIAUX ET REDUCTION DE LA VULNERABILITE				
		<i>Education</i>	10	4	64	78
	<i>Santé</i>	51	18	49	118	
	<i>Eau et assainissement</i>	3	4	32	39	
	<i>Protection sociale</i>	0	0	0	0	
	<i>Genre</i>	6	1	1	8	
Sous total (3)	70	27	146	243		
IV	Lutte contre le VIH/Sida	17	5	3	25	
	Sous total (4)				0	
V	APPUYER LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE	1	3	4	8	
	Sous total (5)	1	3	4	8	
	TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	198	158	355	711	